

**SAC-130823**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

227<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 23 août 2013

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

**PRÉSENCES :**

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Denis Roy, professeur	Moncton
Hélène Albert, directrice	Moncton	Lisa Roy, doyenne	Moncton
Sylvie Blain, professeure	Moncton	Marie-Noëlle Ryan, professeure	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M	Sid-Ahmed Selouani, doyen	Shippagan
Paul-Émile Bourque, doyen	Moncton	Odette Snow, doyenne	Moncton
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Andrea Cabajsky, professeure	Moncton	Mohamed Touaibia, professeur	Moncton
Danielle Charron, professeure	Moncton	Raymond Théberge, recteur et vice-chancelier	U de M
Paul-André Chiasson, doyen	Moncton	Émilie Urbain, étudiante	Moncton
Omer Chouinard, professeur	Moncton		
Sarah Daigle, étudiante	Edmundston	<b><u>MEMBRES NON-VOTANTS</u></b>	
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Sébastien Deschênes, professeur	Moncton	Jacques Paul Couturier, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Pierre-Luc Desroches, étudiant	Moncton	Sylvie Doiron, secrétaire d'assemblée désignée	Moncton
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan	Marie-Linda Lord, vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales	U de M
Lise Dubois, doyenne	U de M	Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint à l'enseignement	Moncton
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	Moncton
Luc Frenette, professeur	Edmundston	Pascal Robichaud, registraire	Moncton
Katherine Guérard, directrice	Moncton	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Stéphane Laulan, professeur	Shippagan	Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Thérèse Thériault, directrice Services des communications	Moncton
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Mathieu LeBlanc, professeur	Moncton		
Samuel LeBlanc, étudiant	Moncton		
Patrick Maltais, directeur	U de M		
Julie Marcoux, bibliothécaire	Moncton		
Blanca Navarro Pardiñas, professeure	Edmundston		
Jean-François Richard, doyen	Moncton		
Nyenda Robichaud, étudiante	Shippagan		

**ABSENCES MOTIVÉES :** Fatah Chetouane et Terez Rétfalvi

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE.....	4
2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE .....	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
5. CORRESPONDANCE .....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	5
7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-130307 ET SAC-130503 .....	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-130503 .....	6
8.1. (7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs.....	6
8.2. (7.2) Rapport du Comité <i>ad hoc</i> sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université .....	6
8.3. (7.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs .....	6
8.4. (7.4) Normes linguistiques (Conseil de la langue française) .....	6
8.5. (7.5) Comité <i>ad hoc</i> sur les droits des étudiantes et des étudiants.....	6
8.6. Autres.....	7
9. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	7
9.1. Comité d'appel du Sénat académique.....	7
9.2. Comité d'attestation d'études.....	7
9.3. Comité des programmes.....	8
9.4. Conseil de la langue française.....	8
10. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE.....	9
11. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES.....	10
12. NOMINATIONS.....	13
12.1. Comité conjoint de la planification .....	13
12.2. Comité d'appel du Sénat académique.....	14
12.3. Comité d'attestation d'études.....	14
12.4. Comité des programmes.....	14
12.5. Conseil de la langue française.....	14
13. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	15
13.1. Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) .....	15
13.2. Reconfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) .....	17
13.3. Reconfiguration des programmes de 1 <sup>er</sup> cycle en psychologie .....	19
13.4. Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels.....	22
13.5. Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses.....	23
13.6. Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales) .....	24
13.7. Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées.....	28
13.8. Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9).....	28
13.9. Programmes de régime coopératif en sciences .....	31
13.10. Résolutions transmises pour information.....	31

	Page
14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	32
14.1. Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick .....	32
14.2. Planification stratégique « Osez rêver » .....	33
15. GRADE HONORIFIQUE – PROFESSEUR ÉMÉRITE .....	33
16. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION .....	34
17. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130413 ET CGV-130608 ..	36
18. AFFAIRES NOUVELLES .....	38
19. PROCHAINE RÉUNION .....	38
20. CLÔTURE .....	38
DOCUMENTS .....	39
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté .....	A(1-2)
DOCUMENT B : Rapport annuel du Comité d'appel au Sénat académique .....	B(1)
DOCUMENT C : Rapport annuel du Comité d'attestation d'études .....	C(1-7)
DOCUMENT D : Rapport annuel du Comité des programmes .....	D(1-32)
DOCUMENT E : Rapport annuel du Conseil de la langue française .....	E(1-2)
DOCUMENT F : Rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.....	F(1-19)
DOCUMENT G : Rapport annuel du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales .....	G(1-6)
DOCUMENT H : Nominations.....	H(1-8)
DOCUMENT I : Rapport du Comité des programmes .....	I(1-241)
DOCUMENT J : Grade honorifique – professeur émérite – modification du titre .....	J(1)
DOCUMENT K : Statistiques d'admissions/réadmissions et statistiques d'inscription .....	K(1-12)
DOCUMENT L : Courriel de James Turk, directeur général de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.....	L(1-2)

\* Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>.
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

## 1. OUVERTURE

**8 h 35** : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux membres. Il indique qu'il s'agit de la première réunion du Sénat académique pour l'année académique 2013-2014.

## 2. PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

**Recteur et vice-chancelier** : Depuis un certain nombre d'années, monsieur Gérard Snow est président d'assemblée du Sénat académique. Chaque année, nous faisons l'évaluation de la présidence et chaque année le président Snow reçoit un appui extraordinaire de la part du Sénat académique. Je vais passer la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : À la dernière réunion du Sénat académique, vous vous souviendrez que l'on avait distribué des formulaires pour l'évaluation du président. Tout le monde a répondu de façon assez intéressante et très convaincante. J'aimerais partager avec vous les commentaires que l'on a reçus parce qu'ils sont très beaux. Monsieur Snow possède une grande maîtrise des règles, une autorité et donne des directives claires. Il contrôle très bien le temps et les discussions; excellent; pas de partis pris; impartialité; respect des personnes; sa rigueur à faire respecter le Code Morin et les règlements en vigueur de l'Université; son sens de la justice; son calme; il gère bien le temps et les interventions; très ponctuel et ça continue dans le même sens à la deuxième page : rigueur, clarté d'interprétation, connaît et applique très bien les procédures, respect des membres du Sénat académique, sa bonne humeur, son intégrité, sa bonne gestion du temps. Il y a une question que l'on pose à chaque fois. Est-ce que vous souhaitez que monsieur Snow continue à assumer la fonction de président d'assemblée? Il a reçu 28 oui, 0 non. À la lumière de ceci, le Bureau de direction du Sénat académique a félicité monsieur Snow et lui a demandé s'il était prêt à continuer. Il a accepté si c'est le vœu du Sénat académique.

**R : 01-SAC-130823**

Sylvie Blain, appuyée par Paul-Émile Bourque, propose :

*« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour l'année universitaire 2013-2014. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le président d'assemblée fait son entrée dans la salle, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie les membres du Sénat académique pour la confiance manifestée à son égard. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, soit : Hélène Albert, directrice de l'École de travail social, Jacques-Paul Couturier, vice-recteur au Campus d'Edmundston, Fatah Chetouane, professeur au Campus de Moncton, Pierrette Fortin, doyenne des Études au Campus d'Edmundston, Katherine Guérard, directrice de l'École de psychologie, Stéphane Laulan, professeur au Campus de Shippagan, Matthieu LeBlanc, professeur au Campus de Moncton, Jean-Guy Ouellette, vice-recteur adjoint intérimaire à l'enseignement et Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines. Il indique que dans le cas de monsieur Couturier, monsieur Ouellette et monsieur Robichaud, il s'agit de membres non votants de l'assemblée. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Jean-Guy Ouellette et Pascal Robichaud scrutateurs. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

## 3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

## 4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

## 5. CORRESPONDANCE

Aucune.

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Voir le Document A, p.1-2

**Modification**

- Au point 17, Suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs CGV-130608, on ajoute CGV-130413.

**R : 02-SAC-130823**

Lise Dubois, appuyée par Étienne Dako, propose :

« *Que l'ordre du jour SAC-130823 soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**7. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-130307 ET SAC-130503****SAC-130307****Corrections**

- À la page 5, troisième paragraphe, dixième ligne, il faut lire : La mission est, entre autres, « de contribuer », et je cite, « au développement de la société acadienne universelle » et ensuite, je cite encore, « de fournir à la population acadienne... la plus haute qualité ».
- À la page 5, troisième paragraphe, quinzième ligne, il faut lire : ...elle est un peu plus claire : « L'Université de Moncton aspire... dans leur société ».
- À la page 8, troisième paragraphe, septième ligne, il faut lire : ... reconfigurés avant de les évaluer.
- À la page 60, dixième paragraphe, cinquième ligne, il faut lire : ...intitulé « Les exigences linguistiques de l'Université de Moncton... ».
- À la page 62, deuxième paragraphe, il faut lire : Les personnes ne les appliquent pas??
- À la page 71, premier paragraphe, huitième ligne, il faut lire : ...ça n'avait pas été fait dans ce sens-là.

**R : 03-SAC-130823**

Hector Adégbidi, appuyé par Andrea Cabajsky, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-130307 soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**SAC-130503****Corrections**

- À la page 17, premier paragraphe, septième ligne, il faut lire : ...dans l'offre à temps partiel...
- À la page 35, deuxième paragraphe, sixième ligne, il faut lire : ...à gérer des exceptions multiples...

7. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SAC-130307 ET SAC-130503 (suite)**

**R : 04-SAC-130823**

Sébastien Deschênes, appuyé par Lise Dubois, propose :

« *Que le procès-verbal SAC-130503 soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-130503**

8.1. **(7.1) Règlements de l'Université de Moncton, la définition du corps professoral et l'effet sur les élections des sénatrices et des sénateurs**

**Recteur et vice-chancelier** : À la suite du dernier Sénat académique, nous avons continué notre étude de ce qui se passe dans une brochette d'universités canadiennes d'à peu près une dizaine et ce que l'on a constaté, c'est qu'il y a énormément de diversité par rapport à la participation des chargées et des chargés de cours soit au Sénat académique ou dans d'autres instances académiques. Il y a sept universités qui ont été étudiées où les chargées et les chargés de cours ne participent absolument pas dans ce genre d'instances. Par contre, il y a des universités où cela se passe. D'ici le prochain Sénat académique, le Comité va remettre un rapport au Sénat académique pour leur considération.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions à ce sujet? Je n'en vois pas.

8.2. **(7.2) Rapport du Comité *ad hoc* sur la viabilité des programmes et leur impact sur l'avenir de l'Université**

**Richard** : Depuis le dernier Sénat académique, le Comité a procédé à l'analyse des informations qui ont été fournies pour les différents programmes qui sont ciblés par l'exercice et il a complété son analyse. Le Comité a procédé à la rédaction des rapports des 18 programmes ciblés dans l'exercice. Nous sommes à la veille d'acheminer ces rapports aux unités académiques respectives. Ceci devrait se faire vers le 15 septembre. Une fois les rapports déposés, les unités académiques auront six semaines à prendre connaissance du contenu et à réagir. À la suite de la réception des réactions des unités académiques, le Comité va compléter son grand rapport et le déposer. Nous aimerions déposer le rapport final vers la fin novembre. Voilà les étapes à venir.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

8.3. **(7.3) Uniformisation des normes d'enregistrement des réunions, d'archivage et de rédaction des procès-verbaux du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs**

**Ryan** : *Statu quo*. Simplement, on n'a pas eu de réunion avec la nouvelle membre Marthe Brideau qui est à mes côtés. On va probablement se réunir d'ici le prochain Sénat académique. J'espère que l'on pourra produire un rapport d'ici là.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

8.4. **(7.4) Normes linguistiques (Conseil de la langue française)**

**Blain** : L'essentiel des informations que je veux partager se trouve dans le rapport annuel. Pour ne pas me répéter, j'en discuterai lorsque nous serons rendus au point 9.4 de l'ordre du jour.

**Président d'assemblée** : Merci.

8.5. **(7.5) Comité *ad hoc* sur les droits des étudiantes et des étudiants**

**Recteur et vice-chancelier** : À la suite d'une première rencontre du Comité, nous avons encore une fois fait une étude d'une dizaine d'universités à savoir quel type de réglementation entourait toute la question des droits des étudiantes et des étudiants dans ces universités et des processus en place pour répondre aux inquiétudes ou

8.5. **(7.5) Comité ad hoc sur les droits des étudiantes et des étudiants** (suite)

comment l'on peut faire en sorte que les droits des étudiantes et des étudiants sont respectés. Cela varie énormément d'une université à l'autre. Le Comité va se rencontrer sous peu pour revoir les résultats de cette étude et vous proposer un rapport et des recommandations lors du prochain Sénat académique.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

8.6. **Autres**

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions sur d'autres sujets qui étaient discutés à la dernière réunion? Je n'en vois pas.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE**

**Président d'assemblée** : Il y a quatre rapports annuels des comités permanents du Sénat académique. Je vous demanderais de faire une proposition de réception de ces quatre rapports. Ensuite, on pourra les passer un après l'autre.

**R : 05-SAC-130823**

Hélène Albert, appuyée par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des comités permanents du Sénat académique, soit le Comité d'appel du Sénat académique, le Comité d'attestation d'études, le Comité des programmes et le Conseil de la langue française. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9.1. **Comité d'appel du Sénat académique**

Voir le Document B, p.1

**Président d'assemblée** : Je donne la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Le rapport du Comité d'appel du Sénat académique couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Très rapidement, c'est le comité qui s'occupe des griefs présentés par les étudiantes et les étudiants par rapport à une révision de note ou un cas de fraude ou une situation qui mérite l'attention du comité. Alors tous les motifs qui se rapportent aux études risquent d'être pertinents. Plusieurs membres ont siégé au cours de la dernière année alors vous avez les noms et on les remercie chaleureusement. Il y a des résumés des rencontres, évidemment c'est bref en raison de la confidentialité, mais il y a eu un cas à la Faculté de droit où il y a une admission qui avait été refusée et une autre situation où est-ce qu'il y a une bourse d'échange culturel qui avait été remise et par la suite retirée et l'étudiante ou l'étudiant s'était présenté devant le Comité d'appel. Essentiellement, il y a eu deux cas au cours de la dernière année. Ce qui n'est pas indiqué dans le rapport et que l'on pourrait ajouter, c'est qu'il y a quand même eu une formation qui fut donnée aux membres, une formation qui est offerte par une avocate, soit maîtresse Denise LeBlanc, c.r. Ça fait 5 ou 6 ans qu'elle offre cette formation. Je pense que ça aide beaucoup le comité, surtout au niveau de la procédure.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

9.2. **Comité d'attestation d'études**

Voir le Document C, p.1-7

**Président d'assemblée** : Je passe la parole à la secrétaire générale.

**Secrétaire générale** : Le rapport du Comité d'attestation d'études couvre la période du 27 juin 2012 au 24 juin 2013. Le Comité d'attestation d'études s'occupe de réviser tous les dossiers qui seront sanctionnés en vue de la collation des diplômes. Plusieurs personnes ont siégé au cours de l'année, une douzaine de personnes, et nous les remercions chaleureusement. 1 164 diplômes ont été sanctionnés au cours des onze réunions de l'année. Vous avez là les dates des réunions et on y ajoute aussi les tableaux. Les données institutionnelles donnent le portrait de la répartition des diplômes

9.2. **Comité d'attestation d'études** (suite)

par faculté et par cycle d'études. Je pourrais attirer votre attention à la page 3 du rapport où l'on voit que l'on a décerné 836 baccalauréats, 8 doctorats et 150 maîtrises. On a des programmes qui sont très performants et j'aimerais attirer votre attention sur les suivants : le MBA avec 55 diplômés, le travail social avec 52 diplômés, la science infirmière avec 129 diplômés, le diplôme en science de la santé avec 68 diplômés et le baccalauréat B.A.-B.ED avec 62 diplômés. Alors ça c'est le *Top cinq* que l'on retrouve dans ces documents-là.

9.3. **Comité des programmes**

Voir le Document D, p.1-32

**Président d'assemblée** : Je passe la parole au sénateur Boucher.

**VRER** : Vous avez devant vous le rapport des activités du Comité des programmes pour l'année académique 2012-2013. Vous avez les attributions du Comité et vous avez ensuite la composition des gens qui en font partie. J'aimerais saisir l'occasion pour remercier chaleureusement celles et ceux qui participent au Comité. Ce Comité exige beaucoup de travail de la part de ses membres, surtout en raison de la reconfiguration des programmes que nous vivons présentement. Je voudrais remercier ces individus. Vous avez par la suite la liste des 63 programmes reconfigurés qui ont été examinés par le Comité des programmes et qui ont reçu l'aval du Sénat académique. Vous avez au point 4 les réunions qui ont eu lieu et qu'est-ce qui s'est passé à ces réunions. Nous en avons eu sept au cours de l'année. Il y a eu 77 documents qui ont été déposés, ceux-ci étant en lien avec 55 dossiers. Il y a eu 41 dossiers qui ont été complétés au cours de l'année et 14 dossiers demeurent actifs. Je ne prendrai pas la peine de passer à travers tous les programmes, vous pouvez lire cela dans le document. Je terminerai en disant que nous avons créé 216 nouveaux cours, aboli 221 cours et 129 cours ont été modifiés. J'imagine que, comme moi, vous pouvez en tirer la conclusion pourquoi ce nombre est élevé. C'est justement à cause de la reconfiguration des programmes. Voilà, monsieur le président, l'essentiel du rapport du Comité des programmes.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions?

**L. Roy** : J'ai noté une petite erreur à la page 7, à la huitième ligne, on devrait lire Mineure en science religieuse et non B. Sc. (Nutrition).

**Président d'assemblée** : Donc c'est reconfiguration du programme de...

**L. Roy** : Mineure en science religieuse.

**Président d'assemblée** : Ça va. Merci pour cette correction. Il n'y a pas d'autres interventions.

9.4. **Conseil de la langue française**

Voir le Document E, p.1-2

**Blain** : Au mois de mars dernier, le Sénat académique avait reçu une première consultation de la part du Conseil de la langue française. Comme promis, nous avons consulté les secteurs académiques par le biais des assemblées facultaires. Carole Boucher et Marc Basque ont consulté les secteurs académiques de leurs campus respectifs. Au mois de juin, nous nous sommes réunis. Évidemment, il n'y avait aucun consensus. Les propositions allaient dans plusieurs sens. Ce que nous avons fait, c'est que nous avons regroupé les propositions qui revenaient le plus souvent et que vous trouvez aux numéros 1, 2 et 3 du rapport annuel. Très bientôt, nous allons envoyer un sondage en ligne où les gens pourront se prononcer sur ces propositions et donner d'autres commentaires ouverts s'ils le désirent. Alors c'est là où nous en sommes. Nous avons également décidé à la demande de plusieurs personnes qu'il y ait non seulement ces nouvelles exigences linguistiques, mais également un guide pour les professeurs et les professeurs pour les soutenir dans l'application des nouvelles exigences linguistiques. Il y aura aussi une formation qui sera donnée avant l'adoption officielle des nouvelles exigences linguistiques. C'est là où nous en sommes. J'en profite moi aussi pour remercier tous les membres du Conseil de la langue française, donc Éric Hivet à Moncton, Lamine Camano le représentant des étudiantes et des étudiants, Marc Basque et Carole Boucher qui ont mené les consultations dans les campus de Shippagan et d'Edmundston.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

**10. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE**

Voir le Document F, p.1-19

**R : 06-SAC-130823**

Étienne Dako, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et, par le biais de l'Internet, les rapports annuels des unités académiques, de recherche et de services. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**VRER** : C'est avec plaisir que je présente au Sénat académique mon neuvième rapport annuel. Pour les gens qui sont ici depuis un certain temps, vous vous êtes peut-être aperçus que le rapport du vice-recteur a pris une nouvelle tournure dans la première partie. Ce que j'identifie comme cadre académique ou cadre des facultés fait référence à un gabarit qui fut préparé et distribué aux doyennes et aux doyens afin que les rapports qui sont déposés à mon bureau soient harmonisés dans leur forme. Ceci m'a permis de faire une meilleure synthèse. Si vous tournez à la page 4, vous avez les cinq parties qui composent les rapports des facultés : 1) un retour sur les objectifs de l'an dernier; 2) la population étudiante; 3) le corps professoral et la recherche; 4) les programmes et les cours; et 5) les objectifs prioritaires pour l'année qui s'en vient. Ce sont là les cinq éléments qui composent le rapport des facultés. Et si vous tournez à la page 5, à la partie 1, vous avez là le résultat de ces informations dans mon rapport.

Au sujet des objectifs, il y a eu un succès important qui a été enregistré l'an dernier au niveau de la programmation, spécialement au niveau de la reconfiguration des programmes avec 81 % des programmes qui sont passés au moins à une instance universitaire. À l'Éducation permanente, il y a un important projet de médiatisation des cours qui est en branle. On parle aussi du recrutement. Certaines facultés sont assez stables, d'autres le sont moins. Au niveau de la population étudiante, ça commence mal chers collègues parce qu'il y a une faute, il y a une erreur là-dedans. Lorsque j'ai calculé la population étudiante au décanat des études à Edmundston à 396, j'ai oublié d'inclure la Faculté de foresterie qui avait 24 étudiantes et étudiants. Donc, la population étudiante globale passe de 4 903 étudiantes et étudiants à 4 927. Ceci sera corrigé avant la réunion du Conseil des gouverneurs vous pouvez en être certains.

Au niveau de la population étudiante aux cycles supérieurs, nous connaissons une baisse. La doyenne est bien consciente de cela et certaines activités ont été lancées l'an dernier. Celles-ci se poursuivront cette année pour essayer de renverser la tendance. Au sujet du corps professoral et de la recherche, il y a 311 professeures et professeurs réguliers qui sont aux trois campus. À la page 6, au point 3, vous avez la manière dont ces professeures et ces professeurs sont répartis avec les chargées et les chargés de cours également. Au niveau des professeures et des professeurs, il y en a neuf qui ont été régularisés. Dix d'entre eux sont passés à l'agrégation et onze sont passés au titulariat. Au niveau de la recherche, 370 publications arbitrées ont été rapportées par les facultés y compris l'équivalent d'une quinzaine de publications dans le domaine artistique par des présentations qui ont été soumises à un processus de sélection par jury. De plus, une somme de 3.6 M\$ fut injectée dans la recherche et, à l'interne, la FESR gère cinq programmes de subventions en plus de contribuer à des activités de valorisation de la recherche. La FESR a contribué cette année à l'interne plus de 272 000 \$ dans le cadre de 142 subventions.

Au sujet des programmes et des cours, il y a eu trois nouveaux programmes : le Baccalauréat appliqué en technologie, information et leadership (BTIL), le Baccalauréat appliqué en gestion de la relation client et la Mineure en criminologie. Il y a eu l'abolition du programme d'immersion en français écrit. Par ailleurs, les admissions ont été suspendues dans le programme de Baccalauréat appliqué en intervention touristique et le Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé).

L'évaluation au niveau des programmes d'évaluation se poursuit. Il y a un nouveau gabarit qui a été présenté au Sénat académique pour l'évaluation. Comme je vous l'ai dit plus tôt, 81 % des programmes reconfigurés sont passés à travers une instance et je vous ai fait la remarque qu'il y avait 216 nouveaux cours, 221 cours abolis et 129 cours modifiés. Et finalement, dans cette section-là, les objectifs des facultés pour 2013-2014, vous vous en doutez, le plus important est la reconfiguration des programmes. Plusieurs

10. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE** (suite)

facultés veulent travailler la programmation au niveau des cycles supérieurs. L'Éducation permanente poursuit son travail dans la médiatisation de cours en ligne, et au niveau des priorités, vous pouvez vous l'imaginer que, dans chaque faculté, il y avait la question du recrutement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, certaines facultés éprouvent des difficultés ayant perdu même plus d'un quart des effectifs depuis 2008. D'autres facultés dont l'ingénierie et l'administration connaissent des augmentations de 5 % et de 7 % respectivement ce qui est dû en grande partie à l'augmentation de la population internationale.

La deuxième partie du rapport porte sur les centres, les chaires de recherche et les instituts. La troisième partie porte sur les différents services et bureaux qui relèvent de mon bureau. Je ne prendrai pas la peine d'aller à travers tout cela. Vous avez sans doute pu constater qu'il y a un certain paradigme qui se dégage. Dans ces parties, les unités donnent leur mandat, leurs réalisations et leurs objectifs. Voilà l'essentiel de mon rapport annuel.

11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES**

Voir le Document G, p.1-6

**R : 07-SAC-130823**

Étienne Dako, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique reçoive le rapport annuel du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. »*

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

**VRAËI** : Ça me fait plaisir d'être ici pour une deuxième année pour vous présenter mon rapport annuel. Au Sénat académique, mon rapport comprend l'essentiel des activités de trois secteurs qui sont avec le vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales. Je me permettrai à la toute fin de dire un mot sur les deux autres secteurs. Donc d'abord, au Service des étudiantes et des étudiants, il faut comprendre que, au niveau des activités du vice-rectorat aux affaires étudiantes et internationales, tout se fait en réseau avec les trois campus et le travail d'équipe se déroule assez bien entre les différentes équipes des campus. En fait, on forme une grande équipe dans chacun des secteurs. Au niveau des services aux étudiantes et aux étudiants, j'aimerais parler de la présence des étudiantes et des étudiants internationaux qui est en grande croissance comme vous le savez. D'ailleurs, si vous avez pris le temps cet été de consulter les médias, il y en a été beaucoup question. Les étudiantes et les étudiants internationaux dans les établissements d'études postsecondaires, dont à l'Université de Moncton, sont plus nombreux à arriver en janvier qu'en septembre. Nous avons, comme c'est écrit dans le rapport, une nouvelle employée qui va s'occuper de l'accueil des étudiantes et des étudiants internationaux notamment au Campus de Moncton parce que 90 % des étudiantes et des étudiants internationaux sont au Campus de Moncton. Nous allons suivre l'exemple du Campus d'Edmundston qui, l'année dernière, a créé ce nouveau programme. Il s'agit d'un cours de 30 heures, en dix modules, qui s'appelle *Introduction à la vie au Canada*. Ce cours sera offert aux étudiantes et aux étudiants internationaux. Nous souhaitons favoriser davantage leur intégration à la fois aux études, mais aussi à la vie au Canada. On connaît les défis que cela représente pour elles et eux, mais on reconnaît aussi le défi que cela représente pour les professeures et les professeurs en salle de classe, les employées et les employés qui sont au comptoir qui reçoivent les étudiantes et les étudiants, donc tout notre personnel en fait. On est bien sensible et c'est pour ça que l'on travaille toujours à avoir de nouvelles activités ou mesures pour être de mieux en mieux adaptés à cette réalité de notre université qui suscite d'ailleurs beaucoup d'intérêt.

Je voudrais vous parler du Service d'accès de soutien à l'apprentissage (SASA) comme vous voyez qui a changé de nom pour être beaucoup inclusif et refléter l'ensemble des diagnostics que reçoivent nos étudiantes et nos étudiants. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants continue d'augmenter à ce service et les résultats sont toujours aussi spectaculaires. Au-dessus de 97 % de ces étudiantes et de ces étudiants qui sont inscrits à ce service complètent leur programme. C'est un service qui fait vraiment une

**11. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES (suite)**

différence dans la vie de ces jeunes qui peuvent maintenant avoir une formation universitaire, la compléter et avoir un baccalauréat. Je peux vous annoncer que nous avons eu le renouvellement de la subvention du gouvernement provincial de 800 000 \$ pour le service cette année. C'est toujours un défi chaque année de pouvoir compter sur cette subvention; si jamais elle était retirée, nous aurions tout un problème, je peux vous le dire.

Ensuite, la question de la santé mentale, vous allez en entendre beaucoup parler cette année. Nous avons préparé un document de travail pour une stratégie positive en santé mentale; nous travaillons avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail qui lui-même a une stratégie qui s'inscrit dans une stratégie nationale. Cette stratégie nationale, au sein des universités, a été dirigée par le recteur de la Mount Allison University et nous allons aussi travailler avec les collèges communautaires. Le ministère a décidé que, au lieu que chaque institution aille individuellement faire ses requêtes et tout ça, on mettrait tout le monde ensemble et tout le monde travaillerait ensemble pour partager l'expertise, les ressources, les façons de faire, les expériences, etc. Nous sommes à mettre sur pied une équipe multisectorielle à l'université pour travailler dans ce dossier. Vous l'avez vu dans le rapport, nous avons eu pour la première fois au Campus de Moncton un psychologue sur place tout l'été. C'était nouveau et c'était nécessaire en raison de la demande accrue. Évidemment, la communauté universitaire sera mise au courant tout au long de l'année, mais à l'automne vous allez être consultés sans doute selon différentes instances sur cette stratégie en santé mentale. On a eu une réunion la semaine dernière avec la personne embauchée par la Province et maintenant on parle de santé psychologique, donc quand vous entendrez parler de ça, vous saurez ce dont il est question.

Ensuite pour le Programme d'appui à la réussite aux études, l'une des bonnes nouvelles c'est que le taux de rétention a augmenté et a même dépassé les objectifs que nous nous étions fixés, que ce soit pour les étudiantes et les étudiants en première année et aussi les étudiantes et les étudiants qui sont au moins en deuxième année comme vous l'avez vu dans le rapport. Nous avons un taux de rétention de 88 % pour l'ensemble de la population étudiante ce qui est très bien, mais il faut toujours faire les efforts nécessaires pour maintenir ce taux. Évidemment, cela se fait avec les programmes que nous avons en place. Vous en avez un échantillon dans le rapport. Tous ces ateliers qui sont donnés aux étudiants et aux étudiantes, le programme de mentorat, les programmes de tutorat qui se font évidemment en collaboration avec les professeures et les professeurs, tout ça donne ces beaux résultats.

Autre chose aussi qui a été remarquée pendant l'année qui n'est pas dans le rapport, c'est la fréquentation de nos bibliothèques qui sont devenues des carrefours d'apprentissage. Je sais que la bibliothécaire en chef va être contente que j'en parle, on a battu des records de fréquentation. Donc avec les aménagements qui ont été faits dans ces lieux d'études où l'on a inséré les centres d'aide, la fréquentation a augmenté partout et les étudiantes et les étudiants s'y plaisent beaucoup. Ça c'est positif. C'est une preuve qu'elles et ils prennent leurs études au sérieux.

Au niveau du Bureau des relations internationales, il y a eu l'embauche d'une nouvelle directrice en janvier dernier bien énergique et dynamique. Nous avons beaucoup de projets à l'international qui sont menés par nos professeures et nos professeurs, des projets de l'ACDI entre autres. Nous sommes aussi à travailler avec différentes instances gouvernementales ou organismes pour avoir davantage d'appui financier, de subventions et d'octrois et cela commence à rapporter. Vous allez en entendre parler au cours des prochains mois. Tout ça favorise la mobilité étudiante, mais aussi beaucoup la mobilité professorale. Nous avons très peu de bourses pour la mobilité professorale. Nous travaillons très fort là-dessus pour essayer de sensibiliser certaines instances à l'importance de la mobilité professorale qui est une locomotive, donc pour les professeures et les professeurs eux-mêmes pour leurs travaux de recherche, pour des échanges avec des collègues à l'étranger, mais aussi pour amener dans leur sillon des étudiantes et des étudiants dans la mobilité. Je pense qu'il y a des efforts que l'on fait en ce moment qui vont porter des fruits sous peu. La mobilité internationale pour des étudiantes et des étudiants demeure un défi pour notre université. On en a eu 46 cette année. Cela n'évolue pas. On est toujours au même niveau. Je pense qu'ils se trouvent bien chez nous. On peut le prendre positivement, mais on aimerait quand même les encourager à profiter de cette expérience davantage. Je vous invite aussi à encourager vos étudiantes et vos étudiants à profiter des programmes qui existent, des ententes

## 11. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES (suite)

que nous avons avec d'autres universités pour aller vivre une expérience différente et certainement mémorable.

Ensuite, il y a le portail sur l'international qui devrait être mis en ligne très bientôt. Nous avons vérifié avec plusieurs groupes pour nous assurer que tout y était, mais c'est sûr que s'il manque des choses ou que des choses sont inexactes, il y a toujours lieu d'apporter des corrections, des précisions nécessaires et je pense que cela va donner un bon coup de pouce parce que l'international était réparti un peu partout sur le site Web et là on l'a rassemblé en un portail. L'autre projet de portail, il fallait terminer celui-là, est un portail pour les étudiantes et les étudiants. Là aussi, tout est réparti à travers le site Web et on veut rassembler dans un portail sous forme de bouton beaucoup plus facile à consulter pour que l'on puisse trouver l'information nécessaire de façon beaucoup plus efficace et rapide.

Je veux vous glisser un mot sur le recrutement. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche en a glissé un mot au niveau des cycles supérieurs qu'il y avait eu une baisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans nos programmes de maîtrise et de doctorat. Nous avons maintenant un recruteur à temps plein pour les études supérieures à l'université, un agent de recrutement expérimenté qui est Yoland Bordeleau qui a déjà commencé le travail depuis quelques mois. Il va rencontrer les CES; il va être très actif; il a déjà un plan qui a été préparé. Je pense que cela devrait aider. Il y a une chose qu'il faut se rappeler au sujet du recrutement. Le recrutement, c'est l'affaire de nous tous. Nous devons tous y mettre notre coup de pouce dans le recrutement. Ce sont les racines de notre arbre qu'est l'université. Il y a une équipe très dynamique. On a une nouvelle personne qui commence lundi pour le recrutement pour le 1<sup>er</sup> cycle, mais vraiment il faut que tout le monde y participe. Je vous encourage que cela soit pour les cycles supérieurs ou même le 1<sup>er</sup> cycle de mettre la main à la pâte avec nous. En conclusion, comme l'année dernière, je veux féliciter et vous faire connaître que 22 de nos étudiantes et de nos étudiants athlètes sont inscrits au tableau d'honneur académique canadien pour avoir obtenu une moyenne de 3,7 ou plus au cours de l'année 2012-2013. Il faut comprendre que ce sont des étudiantes et des étudiants qui ont un horaire très chargé, qui doivent avoir une grande discipline, qui font des voyages en autobus de plusieurs heures pour défendre les couleurs de notre université et qui réussissent avec une moyenne de 3,7 et plus. Je pense que c'est digne de mention ici au Sénat académique. Donc voilà mon rapport annuel, monsieur le président.

**Président d'assemblée** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions?

**Ryan** : Merci pour le rapport, c'était intéressant. J'ai une question parce que j'ai parlé hier avec monsieur Roger Boulay sur la question de la santé mentale, la santé psychologique. Il m'a annoncé que l'on doit s'attendre à une augmentation dans les prochaines années de ces problèmes-là. J'ai déjà eu affaire à des cas. J'ai eu un cas même extrême de crise dans un cours. Ce qui m'inquiète, c'est la préparation des professeures et des professeurs à ça. Je ne sais pas. Je ne pense pas que cela relève de votre vice-rectorat, mais c'est une question que je me pose. Je ne savais pas comment réagir. Je n'avais aucune information pour reconnaître des signes de ce qui était une crise de manie. Je serais intéressée à avoir du feedback.

**VRAËI** : Cela relève de mon secteur. C'est là la création de l'équipe multisectorielle. Je sais qu'il va y avoir une formation les 19 et 20 septembre prochains, formation offerte par la province avec des spécialistes. Je sais que l'ABPPUM, entre autres, a été invitée à y participer. On commence avec des plus petits groupes au départ. On va avoir ce que l'on appelle des champions, mais ensuite on veut l'élargir à la communauté universitaire pour éviter des situations comme celles que vous avez vécues dans votre classe effectivement, pour savoir quoi faire lorsque ces situations surviennent. Oui, ça sera en croissance. Vous le savez, ça fait la manchette dans nos médias canadiens nationaux. On en parle de plus en plus. Cela fait même la une. Les troubles d'anxiété, d'angoisse, d'obsession sont en hausse chez les jeunes, donc c'est comme ça que l'on va se préparer. Évidemment, on ne peut pas préparer toute la communauté universitaire en même temps. C'est pour ça que l'on a une stratégie graduelle et j'espère qu'évidemment vous allez y participer. J'espère que l'ABPPUM acceptera notre invitation de participer à la formation les 19 et 20 septembre prochains.

**Deschênes** : J'aimerais d'abord féliciter le sénateur Boucher pour le rapport qu'il nous a fait et la constante à s'assurer que les programmes sont à jour et que l'on offre une

## 11. **RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET INTERNATIONALES** (suite)

bonne qualité d'enseignement à l'Université de Moncton. Madame Lord aussi pour les méthodes innovantes de recrutement que l'on a et la vie étudiante sur le campus. Quand je regarde ça avec un petit peu de recul, je constate que l'on fait très bien au niveau du recrutement ou on maintient nos chiffres. On fait bien au niveau de l'enseignement, mais ce qui me questionne, ce sont les extrants. Je trouve que l'on ne fait peut-être pas assez pour aider nos finissantes et nos finissants à se trouver des emplois une fois qu'elles et ils quittent l'Université. Des fois, on regarde dans d'autres universités où ils sont peut-être plus proactifs que nous pour approcher les employeurs dire l'an dernier vous êtes venus recruter sur notre campus, vous avez recruté deux de nos étudiantes ou de nos étudiants, pourquoi cette année vous n'êtes pas venus. À ce niveau-là, peut-être que l'exécutif de l'Université pourrait examiner s'il n'y aurait pas un moyen d'attribuer plus de ressources de ce côté-là pour aider nos finissantes et nos finissants.

**VRAÉI** : Je vous remercie sénateur Deschênes pour votre commentaire. Effectivement, il y a eu des premières initiatives l'an dernier comme vous le voyez dans le rapport et oui nous voulons vraiment les poursuivre, mais on en vient toujours au financement. C'est toujours un peu difficile. Si l'on prend par exemple le programme Repères dont il est question dans le rapport, c'est l'Association des anciens, anciennes et amis qui nous a donné un peu d'argent pour élaborer ce programme. Nous sommes bien conscients et nous partageons aussi votre préoccupation là-dessus, ça je peux vous l'assurer, mais on va faire notre effort.

**Selouani** : Je remercie madame Lord pour le rapport et je voudrais aussi la remercier pour le fonctionnement de tous ses services.

**VRAÉI** : Merci.

**Selouani** : J'aurais juste une petite précision à apporter par rapport au portail que vous envisagez d'élaborer. Je voudrais mentionner que, par rapport aux étudiantes et aux étudiants, peut-être qu'il faudrait penser aux plateformes de communication qu'elles et ils utilisent. Elles et ils sont de moins en moins présents sur le Web et de plus en plus présents sur les dispositifs mobiles et sur les téléphones intelligents qui sont en fait devenus de plus en plus des ordinateurs. Ce sont des écrans de 7 pouces. Il faut adapter le contenu à ceci par rapport à ces médias; d'essayer de penser à un modèle peut-être où les textes courts peuvent les rejoindre parce c'est ça qui les interpelle actuellement. Il faut peut-être penser à un méga réseau social qui sort de Facebook, mais qui est un réseau social spécifique aux étudiantes et aux étudiants parce qu'elles et ils sont beaucoup plus enclins à partager de l'information ou à recevoir de l'information sur un réseau d'amis que sur un portail Web. Donc c'est juste pour rationaliser les moyens et les ressources à mettre sur les portails parce qu'ils sont de moins en moins pertinents aux profits des autres médias de communication.

**VRAÉI** : Oui, c'est très vrai. Ça paraît que vous êtes un père de famille avec des enfants adolescents. Vous avez tout à fait raison. La semaine prochaine, nous avons une rencontre avec deux personnes du milieu qui font ce genre de plateforme pour être bien conseillés.

**Président d'assemblée** : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Je remercie madame Lord et cela épuise le point 11.

## 12. **NOMINATIONS**

Voir le Document H, p.1-8

### 12.1. **Comité conjoint de la planification**

**R : 08-SAC-130823**

Mise en candidature :

Pierrette Fortin

Proposée par Hector Adégbidi

**Pierrette Fortin** est élue membre du Comité conjoint de la planification.

**12.2. Comité d'appel du Sénat académique****Professeure ou professeur****R : 09-SAC-130823**

Mise en candidature :

Andrea Cabajsky

Proposée par Matthieu LeBlanc

**Andrea Cabajsky** est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique.**Professeure ou professeur suppléant****R : 10-SAC-130823**

Mise en candidature :

Hector Adégbidi

Proposé par Pierrette Fortin

**Hector Adégbidi** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.**12.3. Comité d'attestation d'études****Membre****R : 11-SAC-130823**

Mise en candidature :

Hector Adégbidi

Proposé par Blanca Navarro Pardiñas

**Hector Adégbidi** est élu membre du Comité d'attestation d'études.**12.4. Comité des programmes****R : 12-SAC-130823**

Mise en candidature :

Jean-François Richard

Proposé par Paul-André Chiasson

**Jean-François Richard** est élu membre du Comité des programmes.**12.5. Conseil de la langue française****Membre du Sénat académique****R : 13-SAC-130823**

Mise en candidature :

Sylvie Blain

Proposée par Blanca Navarro Pardiñas

**Sylvie Blain** est élue membre du Conseil de la langue française.**Personne chargée de la promotion de la langue française – Campus de Shippagan****R : 14-SAC-130823**

Mise en candidature :

Carole Boucher

Proposée par Neil Boucher

**Carole Boucher** est élue membre du Conseil de la langue française.

### 13. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document I, p.1-241

#### 13.1. Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif)

**Président d'assemblée** : On continue avec le rapport du Comité des programmes et le premier point est la reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif). Je vous invite à aller à la page 2 de ce rapport et je donne la parole à la sénatrice Fortin.

**Fortin** : Monsieur le président, étant donné que le directeur par intérim de l'École de foresterie est présent, avec votre permission, j'aimerais bien qu'il puisse faire la présentation.

**R : 15-SAC-130823**

Hector Adégbidi, appuyé par Pierrette Fortin, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) et le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif). »*

**Adégbidi** : Pour bien comprendre la proposition que nous avons ici, permettez-moi d'abord d'établir les éléments du contexte qui ont conduit aux modifications que vous avez devant vous. On en compte quatre. Le premier est de rendre conforme le programme en fonction des objectifs de la reconfiguration des programmes qui visent à uniformiser le nombre de crédits d'un baccalauréat à 120 et à inclure des cours de formation générale qui couvrent les neuf volets de formation générale que nous connaissons tous. Le deuxième élément était de respecter les exigences et les normes du Bureau canadien d'agrément en foresterie, le BCAF. Ces normes décrivent les éléments obligatoires qui sont jugés indispensables dans la formation des professionnels en foresterie. Alors je tiens à mentionner ici que le programme de formation en foresterie au Campus d'Edmundston, depuis sa création en 1985, a toujours eu cet agrément du Bureau canadien d'agrément en foresterie. Alors dans les propositions que nous avons faites pour la reconfiguration des programmes, nous avons tenu à ce que cet agrément ne soit pas mis en péril en raison des différentes modifications que nous tenions à faire. Le troisième élément était de prendre en considération les recommandations émises par le Rapport Godbout adopté comme plan d'action par la Faculté de foresterie et validé par le Conseil des gouverneurs. J'aimerais rappeler que, en décembre 2011, le Conseil des gouverneurs a promis un rapport pour faire une étude sur la Faculté de foresterie sur la formation qui est donnée. Il a trouvé des pistes pour favoriser l'essor de la formation en foresterie au Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton. Le rapport et les solutions qui ont été proposés ont été adoptés et retenus comme plan d'action pour l'École de foresterie. Le quatrième élément était de satisfaire aux exigences du nouveau régime pédagogique à l'Université de Moncton qui ne comptabilise plus les heures de laboratoire effectuées dans le cas des cours théoriques. Dans ce cadre, nous avons certaines contraintes dont il fallait tenir compte. Comme objectif, le programme vise à former des forestières professionnelles et des forestiers professionnels aptes à gérer l'ensemble des ressources forestières dans une perspective de durabilité de l'environnement. À la page 9, vous pouvez voir un peu les stratégies pédagogiques qui seront mises en place pour ce programme à savoir des cours magistraux, des séminaires, des débats, des conférences, des travaux pratiques sur le terrain; nous parlons ici de formation professionnelle très pratique, de travaux pratiques sur le terrain et au laboratoire, de visites de sites, d'entreprises forestières, un projet de fin d'études qui vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises tout au long du parcours académique et des activités de terrain dont un certain nombre de stages. Puisque le Baccalauréat en aménagement des forêts est agréé par le Bureau canadien d'agrément en foresterie, les diplômées et les diplômés sont admissibles aux corporations professionnelles canadiennes dont l'Association des forestiers agréés du Nouveau-Brunswick et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Le programme, une fois reconfiguré, devra être soumis au processus de l'agrément. L'importance de rencontrer les exigences de cet agrément national limitait la marge de manœuvre quant aux modifications de programme que la Faculté de foresterie pouvait faire pour répondre

13.1. **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif)** (suite)

aux exigences de la reconfiguration. Nous pouvons voir à la page 11 les différentes étapes du déploiement du programme reconfiguré que nous proposons.

Je vous invite à me suivre à la page 12 du document, au point 3.2, où vous pouvez voir ce qui a été fait réellement en termes de modifications pour répondre à ces contraintes que nous avons. La gestion de nombreuses ressources forestières fait appel à une diversité de connaissances, d'aptitudes et de compétences qui font de cette formation un champ multidisciplinaire empruntant des notions et des concepts à plusieurs domaines traditionnels d'études. Dans le cadre du programme en aménagement des forêts, l'acquisition de ces connaissances connexes pose plusieurs défis. Le programme d'aménagement des forêts est le seul baccalauréat lié aux sciences de la terre et de la vie ainsi qu'aux sciences de la nature offert au complet au Campus d'Edmundston. Par conséquent, l'offre des cours des disciplines connexes était très limitée pour les étudiantes et les étudiants du programme. Ensuite, les cours des disciplines connexes offerts à Edmundston et aux autres campus du réseau de l'Université de Moncton ont révélé l'absence de cours actuels couvrant les objectifs visés et/ou les distances de cours n'atteignent que très partiellement les objectifs visés et/ou la nécessité d'une exigence simultanée de plusieurs cours existants d'une ou de plusieurs disciplines pour atteindre ces objectifs visés au risque de dépasser le total maximal de 120 crédits pour l'obtention d'un baccalauréat. Le concept de cette discipline connexe essentielle est requis pour la forestière ou le forestier. Il a souvent besoin d'être contextualisé au domaine forestier en raison des exigences du Bureau canadien d'agrément forestier dont nous visons l'agrément. Face à cette situation, l'avenue la plus utile et la plus efficace pour résoudre le problème que nous avons était la création d'un nouveau sigle de cours couvrant cette variété de concepts et de contenus de disciplines diverses, mais appliquée dans le contexte de la gestion des ressources naturelles de l'environnement forestier. Ce sigle est RESN (ressources naturelles). Ce nouveau sigle se trouve d'autant plus justifié qu'il vient, dans un premier temps, remettre dans leur juste cadre cognitif beaucoup de concepts non exclusivement forestiers, mais qui étaient jusqu'ici enseignés sous le sigle FORS (foresterie) parce qu'il était dispensé uniquement aux étudiantes et aux étudiants de foresterie au Campus d'Edmundston. Dans ce cas, vous voyez un peu la liste de ces cours à la page 13. Ce changement de sigle s'insère également dans la réalisation du plan d'action du Rapport Godbout. Et il prépare aussi la mise en place d'un nouveau programme diplômant en environnement forestier qui a aussi été recommandé dans par le Rapport Godbout. Alors les connaissances dont nous parlons, les connaissances connexes, couvrent une variété de disciplines notamment le domaine des technologies et des mathématiques appliquées. Vous voyez un certain nombre de cours ici. Voilà donc ce qui a été fait dans ce sens.

Pour ce qui est de la formation générale, nous avons souligné particulièrement ce qui suit. L'OFG-1 sera couvert par le cours FSC11003 *Initiation aux études en sciences* qui est un cours de la Faculté des sciences pour lequel nous avons obtenu la permission de l'utiliser. Vous pouvez voir cette permission parmi les premières pages du document que vous avez ici. Ensuite l'OFG-3 suivant la plupart des cours de la discipline principale et plus spécifiquement le cours FORS4063 *Relations humaines et publiques en foresterie* et le cours FORS4153, *Politique, législation, éthique en foresterie*. L'OFG-4 est atteint par le cours *Introduction à l'économie* qui est un cours de la discipline connexe. L'OFG-5 est atteint par divers cours de la discipline connexe et principale; nous avons des cours de mathématiques, des cours de chimie, de statistiques, de technique de prise de décision qui sont suivis par les étudiantes et les étudiants. L'OFG-7 est réalisé à travers le projet de fin d'études que nos étudiantes et nos étudiants font qui est un projet qu'ils rédigent et qu'ils préparent et qu'ils présentent publiquement pour défense et ce projet-là vise à intégrer et à mettre en pratique les connaissances et les compétences qui ont été acquises pendant le cheminement. Et enfin l'OFG-9 qui est la capacité à s'exprimer en anglais. Le niveau minimal exigé par le programme est la réussite du cours ANGL1022.

Tel que mentionné plus tôt, le baccalauréat a évolué dans un contexte particulier qui lui amène donc trois défis importants : 1) celui de rendre le programme conforme en fonction des objectifs de la reconfiguration; 2) de respecter les exigences et les prescriptions du Bureau canadien d'agrément en foresterie; 3) de tenir compte des recommandations du Rapport Godbout. Alors pour faire tout cela, nous avons besoin de demander quelques dérogations. La première, c'était de réduire le nombre de crédits de la discipline principale de 60 crédits à 59 crédits, la deuxième, d'augmenter le nombre de crédits des cours de disciplines connexes de 30 crédits à 34 crédits, la troisième, de réduire le nombre de crédits de la formation générale de 30 crédits à 27 crédits et enfin,

13.1. **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif)** (suite)

d'ajouter trois cours de sigle RESN (ressources naturelles) dans la liste de cours optionnels de la discipline principale. Vous pouvez me suivre aux pages 21 et 26. Nous voyons donc les changements du programme reconfiguré en comparaison avec le programme actuel. Aux pages 30 et 31 se trouve la feuille de route de l'étudiante ou de l'étudiant. Voilà donc les propositions de modifications qui ont été faites pour le programme reconfiguré de baccalauréat en aménagement de forêt et comme la proposition que nous avons devant nous comporte aussi celle pour le régime coopératif, permettez-moi donc d'en faire mention. À la page 34, vous pouvez voir l'encadré dans lequel on peut lire que le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) se distingue du régime régulier par les éléments suivants : les cours planifiés à l'automne de la quatrième année où les étudiantes et les étudiants du régime coopératif se trouvent en stage en entreprise, donc ces cours sont répartis sur les années 2 et 3 afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants de ce régime-là de compléter leur stage à cette session et de terminer le baccalauréat dans les mêmes délais que ce qui suit le régime régulier. Les étudiantes et les étudiants suivent tous les cours du régime régulier en plus de suivre trois stages en entreprise en milieu de travail qui sont les stages coopératifs. Aux pages 39 à 53, vous avez les formulaires du programme coopératif et, aux pages 55 et 56, la feuille de route du régime coopératif. Naturellement, parce que ces étudiantes et ces étudiants vont prendre en 2<sup>e</sup> année et en 3<sup>e</sup> année des cours qu'elles et ils devaient prendre en 4<sup>e</sup> année à l'automne, ceci affecte leur 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années qui deviennent plus lourdes que celles des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années du régime régulier. Alors voilà monsieur le président les modifications qui ont été proposées pour ce programme reconfiguré.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous avez des questions?

**VRER** : Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Toute la question de la dérogation a été longuement débattue au Comité des programmes. Le Comité des programmes a accepté la dérogation en raison du contexte particulier dans lequel tout ceci a évolué et aussi les deux constats suivants. De prime abord, les 120 crédits sont respectés et les neuf objectifs de formation générale sont satisfaits. Alors en prenant cela en considération, le Comité des programmes a jugé que la demande de dérogation avait sa place.

**Adégbidi** : Nous voulons reconnaître qu'il y a neuf crédits de cours au choix qui sont offerts aux étudiantes et aux étudiants à travers de ce programme.

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

**R : 16-SAC-130823**

Hector Adégbidi, appuyé par Pierrette Fortin, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du sigle RESN (ressources naturelles). »*

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

13.2. **Reconfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS)**

**R : 17-SAC-130823**

Francis LeBlanc, appuyé par Céline Surette, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS). »*

**F. LeBlanc** : Je vais vous donner un résumé des modifications apportées à ce programme. Comme vous le savez, ce programme est d'une durée de deux ans. On a modifié ce programme dans le cadre de la reconfiguration des programmes. Le premier but, c'était un allègement du nombre de crédits du programme. Ce programme est très lourd actuellement. On l'a allégé en théorie de 12 crédits, mais en réalité par 6 crédits, car maintenant les crédits de laboratoire des cours de 1<sup>re</sup> année sont fusionnés à

13.2. **Reconfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) (suite)**

l'intérieur des cours reconfigurés. On a aussi ajouté un cours de formation générale pour l'OFG-1, le cours qui a été créé par la Faculté des sciences. On a aussi remplacé un cours qui était à option entre deux choix à un cours obligatoire de biochimie et on a remplacé les cours option qui se trouvaient surtout en sciences humaines par une liste plus concrète de cours qui se trouvent surtout en sciences humaines.

**N. Robichaud** : J'ai reçu des plaintes des étudiantes et des étudiants comme quoi elles et ils n'aimeraient pas à Shippagan que les laboratoires soient fusionnés avec les cours. Elles et ils pensent que cela les désavantage. Je me demandais quel est l'avantage d'avoir un cours qui est fusionné avec un laboratoire.

**F. LeBlanc** : Dans le cadre de la reconfiguration des programmes, je pense que cela fait partie des règlements de la reconfiguration que tout laboratoire qui n'offre pas de nouvelles matières doit absolument être fusionné au cours théorique. Nous nous sommes adaptés aux règlements de la reconfiguration qui ont été adoptés par le Sénat académique.

**Président d'assemblée** : Est-ce que cela répond à votre question?

**N. Robichaud** : Oui.

**F. LeBlanc** : Nous comprenons l'appréhension des étudiantes et des étudiants, mais nous sommes contraints par les paramètres de la reconfiguration des programmes.

**N. Robichaud** : Est-ce que tous les baccalauréats qui avaient des laboratoires ont été fusionnés?

**F. LeBlanc** : Pour tous les cours de 1<sup>re</sup> année, les laboratoires ont été fusionnés, soit les cours de physique, de chimie et de biologie. Certains des cours plus avancés ont été fusionnés, d'autres vont rester distincts. Il reste à les faire adopter par le Comité des programmes et le Sénat académique.

**S. LeBlanc** : Comme on le voit à la page 7, il y a deux OFG qui ne sont pas atteints. Je sais que dans votre explication, à la page 68, vous dites que le programme est d'une durée de deux ans et que l'étudiante ou l'étudiant devra s'assurer dans un programme ultérieur que ces OFG-là soient atteints à l'intérieur de son nouveau programme. Comme on le sait, il y a beaucoup de programmes en sciences de la santé qui sont très techniques et elles et ils ne satisferont pas nécessairement ces OFG-là. Pouvez-vous expliquer un peu les détails pourquoi c'est fait comme ça?

**F. LeBlanc** : Comme vous le savez, les OFG comptent pour 30 crédits qui seraient sur un programme de deux ans, à peu près la moitié des cours. Il est impossible à la fois de préparer les étudiantes et les étudiants pour les différents secteurs de santé c'est-à-dire médecine, médecine dentaire, optométrie, physiothérapie, ainsi de suite, à la fois de préparer pour leur discipline principale et leur offrir tous les cours de formation générale. À moins que je ne me trompe, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, on avait toujours supposé que la formation générale allait se donner sur quatre années. Ici on a un programme court. Il est impossible pour nous d'offrir les neuf OFG dans ce programme de deux ans.

**Richard** : Je vois que dans la discipline principale, dans les cours à option, on a des possibilités de choix de cours d'anatomie physiologie humaine I et II, introduction à la biologie et deux cours de physique et ensuite deux cours de physiologie humaine. Je ne suis pas un expert du domaine, mais en même temps je me posais la question étant donné que c'est un diplôme en sciences de la santé, préparatoire aux sciences de la santé, j'aurais cru que certains de ces cours-là comme des cours d'anatomie, de physiologie ou de physiologie humaine seraient plutôt obligatoires qu'optionnels. Je comprends qu'il y a des choix et il n'y a certainement pas nécessairement des équivalences, mais des similarités donc peut-être avoir quelques précisions à ce niveau-là.

**F. LeBlanc** : Les cours de physiologie humaine de 2<sup>e</sup> année sont en option. Ces cours-là sont surtout utiles pour les gens qui veulent s'en aller en médecine, donc les gens qui s'en vont en médecine prennent presque tous ces deux cours-là. On n'a pas voulu les

13.2. **Reconfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) (suite)**

mettre obligatoires, car c'est peut-être moins essentiel pour d'autres étudiantes et étudiants. Vous remarquerez que l'on a de la physiologie humaine en 1<sup>re</sup> année dépendamment du bloc de cours en biologie que l'étudiante ou l'étudiant a choisi. Donc en 1<sup>re</sup> année, on peut prendre soit le bloc d'anatomie et physiologie humaine I et II ou d'introduction à la biologie I et II. Si une étudiante ou un étudiant a choisi les cours d'introduction à la biologie I et II, elle ou il devrait normalement suivre les cours de physiologie humaine I et II en 2<sup>e</sup> année. C'est un peu pour pallier à la différente clientèle qui nous arrive au DSS dépendamment des choix qu'elles et ils font en 1<sup>re</sup> année dans les cours de biologie. Parfois, on a des transferts de programme, donc c'est pour pallier aux besoins des différentes disciplines de la santé.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R17

Pour 34

Contre 2

ADOPTÉE

13.3. **Reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie**

**R : 18-SAC-130823**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Sid-Ahmed Selouani, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (Spécialisation en psychologie). »*

**Bourque** : Ce programme de spécialisation en psychologie vise essentiellement le développement de compétences et de connaissances dans les méthodes de la recherche en psychologie et l'acquisition de connaissances spécifiques à la discipline, notamment du point de vue des connaissances générales produites par la recherche en psychologie et du point de vue des applications de la psychologie. La reconfiguration du programme satisfait aux exigences, sauf que nous demandons une dérogation et je vais vous expliquer la nature de cette dérogation. Premièrement, ce programme a été reconfiguré en l'an 2000. À l'époque, il y avait un important nombre de crédits et à ce moment-là, on avait réussi à diminuer les exigences de la scolarité à 121 crédits. Alors déjà, on rencontrait presque cette exigence de 120 crédits. Si l'on regarde au niveau de la formation fondamentale, aux pages 82 et 83, vous verrez que les 42 crédits de notre programme incluent 6 crédits d'introduction et 6 autres crédits accordés au mémoire. Ceci fait en sorte qu'il manque 12 crédits à notre programme par rapport aux exigences du Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick et des universités québécoises. Il faut dire que ce baccalauréat avec spécialisation prépare aux études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et, dans le domaine de la psychologie, il y a des exigences, des normes qui ont été établies entre les ordres, les collèges et les universités pour ce que constitue une formation adéquate. Quand on regarde les composantes, notamment à la page 82, quand on regarde les bases biologiques, les bases sociales, les bases cognitives, la psychologie du développement, l'histoire et le système, notre programme était en écart si je peux dire avec les exigences. C'est pour ça que vous avez devant vous un programme qui, dans la grande partie, respecte les directives de la reconfiguration, sauf que l'on doit demander une dérogation et le rationnel se trouve à la page 93. Alors c'est l'item 5. Je voudrais dire que ce n'est pas par caprice que l'on fait cette demande. Cette dérogation permet de maintenir l'équilibre au niveau de la qualité du programme et satisfaire aux exigences des autres instances. Il y a trois arguments pour la dérogation. Le premier, c'est dans le premier paragraphe. On dit que l'accès à une carrière en psychologie passe par des études supérieures, autant pour une carrière professionnelle que pour une carrière en recherche. Même si le programme de baccalauréat avec spécialisation en psychologie ne peut pas être considéré comme un diplôme universitaire professionnel, c'est-à-dire assujetti à des exigences corporatives, les études supérieures dans la discipline reposent sur un lien étroit entre la formation au 1<sup>er</sup> cycle et au cycle supérieur. Donc à l'intérieur du baccalauréat, il doit y avoir des cours, des prérequis si je peux dire. Essentiellement, le baccalauréat prépare aux études supérieures. Le deuxième argument est le suivant. L'École de psychologie a déjà réduit les crédits dans la discipline principale de 72 crédits, c'est-à-dire de 51 obligatoires / 21 options à 66 crédits, c'est-à-dire 42 obligatoires / 24 options lors de la réforme de ces programmes en 2000. On avait déjà à ce moment-là écorché si je peux me le permettre le curriculum. Alors la demande de dérogation mise à maintenir cette répartition de 66 crédits de discipline principale, 24 crédits de discipline connexe et 30 crédits de

### 13.3. Reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie (suite)

formation générale pour un total de 120 crédits. On dit que ces 66 crédits en psychologie forment un tout indissociable et toute économie dans leur nombre mettrait en péril la qualité du programme.

Le troisième argument repose sur nos étudiantes et nos étudiants. Quelles seraient les conséquences de suivre un programme qui n'aurait pas les cours qui sont exigés par les instances? Alors l'avant-dernier paragraphe tente de bâtir l'argumentaire. On dit que la question fondamentale est de savoir ce qui arrivera aux diplômées et aux diplômés de psychologie si elles ou ils ont deux cours de moins à prendre en psychologie. Pour celles et ceux qui ne poursuivront pas leurs études en psychologie, cette réduction ne devrait pas présenter de problèmes. Cependant, la question demeure entière pour celles et ceux qui vont poursuivre leurs études supérieures en psychologie et c'est là où il y a un risque et c'est pourquoi on demande cette dérogation parce que l'on ne veut pas pénaliser nos étudiantes et nos étudiants. On veut que ces formations supérieures soient accessibles. En somme, la répartition des 65 crédits entre 42 crédits obligatoires et 24 crédits à option paraît comme la solution qui peut le plus facilement concilier l'ensemble des objectifs et des exigences des différents parcours d'études des populations étudiantes. Voilà un peu le rationnel pour la dérogation. Les formules de CPR-2, aux pages 95 à 97, présentent les ajustements qui ont été proposés et qui s'insèrent dans l'ensemble. Vous avez, à la page 103, la feuille de route et on y voit que la plupart des OFG sont tenus en ligne de compte et devraient satisfaire aux exigences des OFG.

**Ryan** : J'ai deux questions. À la page 82, tout en bas de la page, il manque le titre du cours histoire et système. Il y a une case vide. Vous l'avez trouvée? En bas complètement dans les matières, c'est écrit histoire et système et le cours, il n'y a pas d'intitulé du cours.

**Bourque** : Il n'y a pas d'intitulé, car ce sont des crédits manquants. Le tableau est fait en sorte qu'il y a 3 crédits exigés par les instances et nous, notre programme, si l'on ne fait pas les ajustements supplémentaires, c'est un 3 crédits en manque. C'est un tableau pour illustrer les failles. Par contre, dans le système histoire et système, nous avons un cours pour ça. Je peux différer à la sénatrice Guérard si elle veut ajouter une explication.

**Guérard** : Le tableau illustre que pour histoire et système qui est une exigence des programmes d'études supérieures à l'Université de Moncton, on n'a pas de cours obligatoires qui portent là-dessus, c'est pour ça que la case est vide.

**Ryan** : Ok, ça va, merci. Deuxième question, c'est juste une question d'information, à la page 115, j'imagine que c'est une réponse que vous avez reçue de l'Université de Montréal. La dernière case en haut on vous dit qu'il n'y a pas de problème à l'Université de Montréal, mais on vous dit que vous devriez vous assurer pour l'Ordre des psychologues du Québec, c'est juste une question. C'est une réponse que vous avez reçue de l'Université de Montréal, c'est ça? Oui, Ok, merci.

**Bourque** : Et c'est pour ça que l'on demande la dérogation parce que l'on veut à tout prix s'assurer que le programme satisfasse aux exigences externes.

**Dubois** : Je suis un peu confuse ou bien c'est une erreur de copier-coller ou c'est un nouveau régime pédagogique que je ne connais pas. Dans la feuille de route de la spécialisation, à la page 103 du document, et le CPR-2 de la spécialisation, est-ce qu'il y a une mineure dans la spécialisation ou c'est une faute?

**Bourque** : En effet, il y a une mineure en psychologie.

**Dubois** : Mais avec la majeure.

**Bourque** : Oui.

**Dubois** : Mais pas dans le cadre de la spécialisation parce que je pense que...

**Guérard** : La raison pour laquelle on parle de cours de mineure, c'est que quand nos étudiantes et nos étudiants arrivent en psychologie, elles et ils ne peuvent pas commencer en spécialisation. Elles et ils doivent commencer au baccalauréat avec majeure pendant les deux premières années et c'est après la deuxième année qu'elles et ils passent à la spécialisation. C'est pour cela que l'on parle des cours de mineure parce que les étudiantes et les étudiants sont en majeure en réalité.

13.3. **Reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie** (suite)

**Dubois** : Ok. Merci.

**Adégbidi** : Je trouve que vous faites bien de vouloir répondre aux exigences de ce programme afin que vos étudiantes et vos étudiants puissent aller plus loin. À la page 82, alors en termes de crédits manquants, j'en compte 12. Dans votre dérogation, quand je vais à la page 93, on se trouve à 66 crédits de cours obligatoires. Je vois que vous en gagnez 6 par rapport aux cours connexes; les 6 autres vous les gagnez comment? C'est juste une démarche comptable.

**Guérard** : Je ne pense pas avoir compris la question.

**Adégbidi** : Vous avez 12 crédits de cours manquants d'accord, dans la discipline principale quand je vais à la page 82. Dans votre dérogation, vous demandez une dérogation pour avoir 66 crédits dans la discipline principale, donc cela veut dire qu'il en manque encore 6, alors comment allez-vous comblez ces 6 crédits?

**Guérard** : Le tableau à la page 82 présente des cours obligatoires, donc les étudiantes et les étudiants peuvent quand même combler avec des cours à option.

**Adégbidi** : D'accord.

**S. LeBlanc** : Juste pour rajouter sur ce que le sénateur Bourque disait, la dérogation est tout à fait justifiée. J'ai fait mon baccalauréat en psychologie et des études supérieures en psychologie et cette dérogation est tout à fait justifiée. Les étudiantes et les étudiants dans le programme se plaignent qu'il n'y a pas assez de cours en psychologie. Je suis tout à fait d'accord avec cette dérogation.

**Président d'assemblée** : Merci.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

**Pause de 10 h 35 à 10 h 55**

**R : 19-SAC-130823**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Katherine Guérard, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (Majeure en psychologie). »*

**Bourque** : Comme on l'a indiqué tantôt, le B.A. (Majeure en psychologie) est le diplôme d'entrée. Quand l'étudiante ou l'étudiant nous arrive en 1<sup>re</sup> année, il est inscrit au B.A. (Majeure en psychologie) et il doit déclarer une mineure. À la fin de la 2<sup>e</sup> année, il doit déclarer son intention de transférer à la spécialisation. C'est assez intéressant parce que la formation en psychologie permet l'accès aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, permet l'accès aux programmes de réadaptation comme l'orthophonie; il y a plusieurs programmes de réadaptation qui acceptent les étudiantes et les étudiants avec spécialisation en psychologie. Pour l'étudiante ou l'étudiant qui a une majeure et une mineure, bon nombre de ces étudiantes et de ces étudiants choisissent la formation en psychologie parce qu'elle les prépare pour d'autres avenues. Beaucoup de nos étudiantes et de nos étudiants avec une majeure/mineure poursuivent une carrière en droit, vont dans d'autres domaines des sciences sociales. Alors le B.A. (Majeure en psychologie) a sa raison d'être et une partie de nos étudiantes et de nos étudiants choisissent de ne pas poursuivre à la spécialisation. Également, comme je vous le disais tantôt, nos programmes en psychologie ont été, si l'on peut dire, reconfigurés en 2000 et il y avait eu une réduction de crédits à ce moment-là. Vous pouvez voir, à la page 129, les objectifs du programme. Également, vous pouvez voir dans les pages suivantes, les modifications pour parfaire la formation. L'étudiante ou l'étudiant qui est à la majeure sait bien qu'il lui manque des cours pour aller faire un doctorat en psychologie. Il y a certains cours qu'elle ou il n'aura pas vus que les étudiantes et les étudiants voient en spécialisation; elles et ils le savent, mais c'est un choix qu'elles et ils font. C'est un choix de carrière ou un choix de trajectoire. Dans la feuille de route, à la page 134, vous pouvez voir que les OFG sont respectés.

13.3. **Reconfiguration des programmes de 1<sup>er</sup> cycle en psychologie** (suite)

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

**R : 20-SAC-130823**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Lisa Roy, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Mineure en psychologie. »*

**Bourque** : Le travail a été fait et il est conforme aux exigences de la reconfiguration. Je suis prêt à répondre aux questions.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

13.4. **Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels**

**R : 21-SAC-130823**

Lisa Roy, appuyée par Émilie Urbain, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat en arts visuels. »*

**L. Roy** : Le programme de Baccalauréat en arts visuels vise à former des artistes professionnels qui ont la capacité d'exposer leurs œuvres dans un réseau de galeries et de musées établis, de contribuer à titre d'artistes créateurs à des événements artistiques reconnus et de réaliser des œuvres d'art publics à l'échelle nationale. On permettra donc à nos étudiantes et à nos étudiants d'œuvrer et de faire carrière en arts visuels ou d'accéder à des métiers connexes tels que l'architecture, le design, l'art thérapie, la photographie, le webmestre, la peinture scénique, l'imprimerie, la réalisation cinématographique, la scénographie, la restauration d'œuvres d'art ou encore la direction de galerie, la critique d'art ou la programmation en arts visuels. Dans ce programme seront explorées diverses stratégies pédagogiques. Le programme est par nature d'ordre théorique et technique. Les cours d'atelier vont continuellement faire chevaucher les deux méthodes tandis que les cours de l'histoire de l'art sont en général des cours plutôt magistraux. À la fin de la formation, la diplômée ou le diplômé sera en mesure de développer des concepts reliés aux problématiques des arts visuels contemporains et elles et ils auront appris à développer une pensée créative et originale applicable à la recherche dans divers domaines. Elles et ils auront acquis et maîtrisé certaines techniques de peinture, de sculpture, de photographie, d'estampe et elles et ils posséderont une formation de base en dessin, en art médiatique et en histoire de l'art. Bien sûr, cette formation peut aussi mener aux études de cycles supérieurs. La formation fondamentale sera composée de 90 crédits et ces 90 crédits seront constitués en deux blocs de 45 crédits. Le premier bloc que l'on pourrait nommer *introduction et fondation* sont répartis sur les deux premières années et comprennent 9 crédits obligatoires en dessin, 9 crédits obligatoires en histoire de l'art, 21 crédits de cours à option ARVI parmi les cours d'estampe, de peinture, de photographie ou de sculpture, 3 crédits en art médiatique et 3 crédits en philosophie dont le cours *Introduction à l'esthétique*. À partir de la 3<sup>e</sup> année, l'étudiante ou l'étudiant devra choisir deux concentrations soit la peinture et/ou la sculpture et/ou la photographie et/ou la gravure. Le deuxième bloc de 45 crédits que l'on pourrait nommer *exploration et consultation*, réparti sur les deux dernières années, comprend 27 crédits de cours à option dont 12 crédits ARVI au niveau 4000 dans les deux concentrations choisies, 9 crédits obligatoires en histoire de l'art, 6 crédits obligatoires en art médiatique et 3 crédits obligatoires en pratique professionnelle en art visuel. Ce dernier cours est un nouveau cours. Il se veut à la fois un cours préparatoire à l'exposition de fin de baccalauréat, exposition extrêmement importante et une préparation à la carrière d'artiste professionnel.

#### 13.4. Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (suite)

Je vous demanderais maintenant de me suivre à la page 159 où je parlerai de la dérogation. Je vous rappellerai qu'au Sénat académique, il y a quelques années, dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le département de musique avait demandé une dérogation de même nature. En fait, comme nous l'avons expliqué, la nature même des arts visuels tout comme la musique et les arts dramatiques que nous allons voir dans quelques mois englobent plusieurs disciplines que nous considérons connexes, donc c'est la raison principale pour laquelle nous demandons cette dérogation. La deuxième raison, c'est que nous voulons être certains d'offrir un programme qui s'arrime avec ceux des autres universités canadiennes. Dans les grandes écoles ou facultés, ce qui peut illustrer notre raisonnement au niveau de la connexité à l'intérieur même de la discipline, les cours se rapportant à l'une ou l'autre des disciplines en arts visuels sont identifiés par des sigles différents montrant bien la nature, la spécificité et la complexité de chacune d'elles. Une étudiante ou un étudiant inscrit en arts visuels que ce soit dans une grande université ou chez nous devra suivre obligatoirement des cours d'histoire de l'art lors de son parcours. Ceci c'est à titre d'exemple. Ces cours sont bien considérés comme des cours connexes à sa discipline. Nous prenons en considération que, dans nos cours ARVI, les cours d'histoire de l'art qui sont au nombre de 18 crédits et les cours d'art médiatique sont des cours connexes. Nous avons aussi le cours de philosophie. Malgré tout ceci, nous respectons les critères de formation générale qui sont au nombre de 30 crédits. Ceci explique notre demande de dérogation. C'est pour cela que, dans la formation fondamentale de 90 crédits, vous retrouvez uniquement des cours siglés ARVI. Parmi les changements notables, nous sommes très heureux d'ajouter 9 crédits en art médiatique. C'est une tendance comme vous le savez qui est très présente et puis nous sommes heureux d'utiliser la reconfiguration pour se mettre à jour. Nous avons diminué le nombre de crédits qui était auparavant attribué au cours d'atelier qui est de 3000 et 4000 et qui passe de 6 crédits à 3 crédits. Nous avons ajouté le cours de pratique professionnelle dont nous sommes très fiers aussi. Nous avons modifié les titres des cours d'atelier. Ils précisent de manière plus importante la nature de ces cours. Nous avons choisi d'abolir la concentration en céramique. On va plutôt dans les cours de sculpture comme cela se fait dans la plupart des universités. Ceci résume en gros le projet de reconfiguration de ce baccalauréat en art visuel.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions?

**Chouinard** : C'est marqué « ...la formation permettra d'œuvrer et de faire carrière dans différentes disciplines et d'accéder à des métiers connexes, l'architecture, le design, l'art thérapie... », il me semble que c'est assez large. C'est le mot thérapeute. Je me demandais comment ça intervenait. Pouvez-vous m'expliquer ça? Je ne comprends pas tellement.

**L. Roy** : Je ne suis pas une spécialiste en art thérapie. Je sais que c'est une discipline qui existe tout comme la musicothérapie. Il y a certaines universités qui offrent des programmes en ce sens-là et normalement, pour accéder à ces programmes, il faut avoir une base très solide en art visuel. C'est dans ce sens que l'on dit que les étudiantes et les étudiants qui sont inscrits dans nos programmes peuvent éventuellement accéder à ces programmes qui souvent sont des programmes de 2<sup>e</sup> cycle ou des certificats de 2<sup>e</sup> cycle.

**Chouinard** : Ok. Merci.

**Président d'assemblée** : Je n'ai pas d'autres demandes, donc je vais passer au vote.

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

#### 13.5. Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses

**R : 22-SAC-130823**

Lisa Roy, appuyée par Émilie Urbain, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Mineure en sciences religieuses. »*

13.5. **Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses** (suite)

**L. Roy** : Si vous voulez suivre avec moi à la page 173, le programme de Mineure en sciences religieuses vise essentiellement à offrir aux étudiantes et aux étudiants une formation complémentaire en sciences religieuses. Les principaux objectifs du programme sont de permettre l'acquisition de connaissances de base en sciences religieuses, tant au niveau du phénomène religieux tel qu'il se décline sous la forme de rites et de croyances dans les grandes religions de l'humanité que dans le contexte plus spécifiquement chrétien. À la fin de son programme, l'étudiante ou l'étudiant inscrit à la Mineure en sciences religieuses aura acquis des connaissances à propos du phénomène religieux et des grandes religions. Elle ou il aura appris à connaître, comprendre et analyser les principaux concepts qui alimentent les développements religieux contemporains. C'est un programme de mineure qui compte 6 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours à option, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 ou 4000, tel que souhaité par le Sénat académique. Je suis disposée à répondre à vos questions.

**Président d'assemblée** : Merci. Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

13.6. **Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales)**

**R : 23-SAC-130823**

Paul-Émile Bourque, appuyé par Sid-Ahmed Selouani, propose :

*« Que, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (Majeure en études familiales). »*

**Bourque** : Comme vous pouvez le constater, ce programme a des assises théoriques. À la page 181, vous avez le modèle de connaissances intellectuelles en études familiales. J'aimerais dire que, à la faculté, il y a le programme de Majeure en études familiales qui mène surtout à des emplois auprès du ministère du Développement social. Nous avons également un B.A.-B.Ed (Majeure en études familiales) et là les étudiantes et les étudiants se destinent plutôt à l'enseignement. Pour le moment, la Majeure en études familiales que vous avez devant vous est le programme reconfiguré et il satisfait aux exigences de la reconfiguration. Le programme proposé compte 120 crédits, dont 66 crédits de formation fondamentale, 24 crédits de la mineure et 30 crédits de formation générale ou de cours au choix. Si vous allez à la page 199, nous avons le formulaire CPR-2 et vous avez l'essentiel de l'objectif du programme. Vous voyez qu'il a été reformulé et reconceptualisé et, dans ce cas-ci, on dit que le programme permet aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir une formation spécifique dans le domaine du mieux-être des familles, des individus et offre une formation complémentaire grâce au programme de mineure. L'intégration des théories et des pratiques issues de multiples disciplines permet aux étudiantes et aux étudiants de répondre aux besoins croissants de la réalité familiale contemporaine en matière d'alimentation, de logement, de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'au chapitre du développement humain et des relations interpersonnelles. De plus, il vise à développer un esprit critique et analytique ainsi que le sens de l'éthique professionnelle et de l'appartenance à une association professionnelle. Dans les pages suivantes, vous pouvez voir qu'il y a eu une reconceptualisation. Vous avez en 1<sup>re</sup> année la formation fondamentale, discipline principale, discipline connexe, 2<sup>e</sup> année et ainsi de suite. J'ai noté une erreur juste en regardant rapidement. À la 4<sup>e</sup> année, formation fondamentale, et peut-être que le sénateur Dako pourra m'aider, c'est qu'il y a la discipline principale donc le cours obligatoire NUF et puis ensuite il y a discipline principale cours principal et cours à option. Je me suis posé la question si ça ne devait pas être plutôt connexe que principal.

**Dako** : Je pense qu'on a besoin d'un peu plus d'éclaircissement à ce niveau-là. Je ne sais pas exactement. D'après moi, c'est probablement connexe.

**Bourque** : En tout cas, je voulais juste soulever ça pour votre considération et si c'est une coquille nous ferons la correction qui s'impose.

**Président d'assemblée** : Sénateur Bourque, les quatre cours qui sont mentionnés ne sont-ils pas des cours de sciences familiales? Si oui, c'est la discipline principale.

13.6. **Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales)** (suite)

**Bourque** : Parfait. Il faut dire qu'à l'École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales, les cours à double sigle ne sont pas désignés par deux sigles, mais plutôt par un sigle commun à la discipline de nutrition et à celle de l'étude familiale. Je cite à partir de la page 193, le sigle est NUEF. On retrouvera dans la liste des cours de la discipline principale du programme de Baccalauréat ès arts (Majeure en études familiales) en plus des cours ETFA, les cours de sigle NUEF. Alors ça c'était une des petites particularités que je voulais vous mentionner. Ce programme est sous la responsabilité de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires alors que le programme de B.A.-B.Ed (Majeure en études familiales) est sous la responsabilité à la fois de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et la Faculté des sciences de l'éducation. Quand on a fait notre travail, ce n'était pas pour exclure nos collègues de la Faculté d'éducation, mais je pense que l'on s'est rendu compte qu'en effet il pourrait y avoir un recoupement. On est allé de l'avant pour terminer cette reconfiguration pour les études familiales. On est toujours dans l'attente de directives pour finaliser la reconfiguration du B.A.-B.Ed. Peut-être que la séquence aurait dû être l'inverse, soit que l'on aurait dû reconfigurer et finaliser le B.A.-B.Ed et ensuite faire la présentation de la majeure. Quoiqu'il y a des recoupements pour certains cours, on pensait avoir franchi toutes les étapes et aucune personne n'a soulevé cet enjeu. Je sais que le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation pourra peut-être enchérir sur ce constat.

**Amendement****R : 24-SAC-130823**

Jean-François Richard, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que l'on ajoute < sous réserve de l'aval donné par la Faculté des sciences de l'éducation au programme reconfiguré avant le 31 octobre 2013 > à la proposition principale. »*

**Richard** : Je pense qu'il y a peut-être eu des informations erronées qui ont été soumises à différents instants. On a vécu la situation avec certains programmes si vous vous en rappelez au Sénat académique du mois de mars avec des programmes de la Faculté des arts et des sciences sociales. Dans ce cas particulier, c'est vrai que la Majeure qui est proposée comme programme reconfiguré n'est pas la Majeure nécessairement qui est celle destinée aux étudiantes et aux étudiants en éducation. Il y a des différences, sauf qu'il y a une base commune aux deux majeures. Il y a une série de cours qui sont communs aux deux majeures et la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas eu la chance de se prononcer sur ces cours-là. En d'autres mots, on peut procéder avec la reconfiguration du programme, sauf il faudrait que, dans notre cas, examiner l'orientation de ces cours-là par rapport aux cours qui sont communs à la Majeure en études familiales pour les étudiantes et les étudiants en éducation. Ceci pourrait dire, bien sûr, des modifications au contenu, à la description, aux objectifs, etc. Dans ce cas-ci, ce n'est pas un programme au complet qui est donné aux deux populations, mais il y a une base commune à ces deux programmes-là et la Faculté des sciences de l'éducation n'a pas eu la chance de se prononcer sur une série de cours en commun. Je ne sais pas si c'est clair.

**Président d'assemblée** : Je veux bien comprendre. Vous dites que c'est sous réserve de l'aval de la faculté. Si c'est adopté, vous vous réservez le droit de dire oui ou non. Vous ne vous réservez pas le droit de modifier ce qui est proposé ni de revenir au Sénat académique, c'est bien ça?

**Richard** : Si nous suivons la logique que l'on avait utilisée avec certains programmes à la Faculté des arts et des sciences sociales, la Faculté se prononce parce que ces programmes-là n'ont pas été examinés au niveau de l'UARD en éducation ni au Conseil des facultés. Cela veut dire que l'on veut porter un regard et ensuite, s'il y a des modifications à proposer, l'envoyer à l'instance concernée pour des modifications.

**Président d'assemblée** : J'espère pour tout le monde que c'est clair sur le processus. Pour moi, ce n'est pas clair.

**Richard** : C'est le même processus que l'on a adopté avec les programmes à la Faculté des arts et des sciences sociales.

13.6. **Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales)** (suite)

**Président d'assemblée** : C'était formulé comme ça sous l'aval d'une autre faculté?

**Richard** : Oui.

**VRER** : Advenant que la Faculté des sciences de l'éducation se prononce contre ou ne soit pas en faveur de certaines parties de la chose, il va falloir que l'on s'entende et que le programme revienne de nouveau au Comité des programmes pour ensuite suivre sa route normale.

**Président d'assemblée** : C'est ça. C'est comme ça qu'il faut l'interpréter comme ça. Si la réponse est non, ça revient au Comité des programmes. Y a-t-il d'autres interventions sur l'amendement seulement?

**Bourque** : J'ai consulté la directrice de l'École et la responsable de programme et elles n'avaient pas d'objection. Je ne pense pas qu'il y ait malveillance. Nous avons suivi les étapes et puis je pense que les deux reconnaissent que possiblement un ou deux des cours ne seraient peut-être pas conformes aux exigences du ministère de l'Éducation. Il faudrait que cela soit retravaillé. Il n'y a pas vraiment d'objection à avoir cet amendement. Tout ce que ça veut dire, c'est qu'il faudra recommencer s'il y a des problèmes. On composera avec ça à ce moment-là.

**Président d'assemblée** : Ça veut aussi dire que l'entrée en vigueur est différée au 31 octobre si je comprends bien parce que jusqu'au 31 octobre vous n'allez pas savoir s'il y a l'aval ou non. Donc vous ne pouvez pas agir sur la proposition avant le 31 octobre.

**Bourque** : Exactement.

**Dako** : J'ai quelques difficultés avec l'amendement qui ne donne pas de balises du tout. Je ne sais pas si l'on est en train de dire que c'est tout le programme ou bien un ou deux cours qui sont affectés. Il n'y a pas de précisions.

**Richard** : En ayant une discussion avec la responsable du programme hier, on a conclu qu'il y avait, disons après un regard assez rapide, au moins six à neuf cours qui sont communs aux deux majeures. C'est quand même assez substantiel. Ce n'est pas le programme au complet, si on le compare par exemple à la situation que l'on avait vécue au mois de mars avec la Majeure en géographie parce que la Majeure en géographie est essentiellement la même pour les étudiantes et les étudiants à la Faculté des arts et des sciences sociales et les étudiantes et les étudiants à la Faculté des sciences de l'éducation. Dans ce cas-ci, c'est une partie du programme. On peut estimer entre six à neuf cours qui sont communs aux deux programmes.

**Président d'assemblée** : Sénateur Dako est-ce que ça va? Je ne dis pas que vous êtes d'accord, mais au moins vous avez entendu la réponse. Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. S'il n'y a pas d'autres demandes, on va voter sur l'amendement.

**M. LeBlanc** : Dans le cas des B.A.-B. Ed. ou B.SC-B. Ed., est-ce que les deux facultés en question ont droit de regard sur les programmes? Par exemple, le jour où l'on va reconfigurer les B.A.-B. Ed., la Faculté des arts et des sciences sociales se prononce et vice-versa, c'est ça?

**Richard** : Ça va dans les deux sens.

**Adégbidi** : S'il y a six ou neuf cours, ça consiste quand même en un assez grand groupe de cours, pourquoi ne pas attendre que le travail se fasse au niveau du B. Ed. et que les deux programmes viennent ensemble pour que l'on puisse en décider? Ça semble être assez important.

**Président d'assemblée** : Vous pouvez toujours faire une proposition de dépôt si vous ne voulez pas voter sur la chose à ce moment-ci. C'est toujours une possibilité.

**Bourque** : Est-ce que je peux répondre à ça? J'ai un problème avec le dépôt. J'aimerais mieux que cela soit traité avec la condition. Cela donne le droit de regard à la faculté. S'il y a un problème, on va nous le dire et on pourra le corriger. C'est six ou neuf cours, mais il faut comprendre que ça sera plus déterminant au niveau du ministère de l'Éducation de nous dire bon bien écoute nous on voudrait que dans ce cours-là il y ait

13.6. **Reconfiguration du programme B.A. (Majeure en études familiales)** (suite)

tel ou tel volet qui soit touché, etc. Je pense que l'on va attendre pas mal longtemps pour avoir ces déterminations-là du ministère de l'Éducation. C'est pour cela que je me fierais à mes collègues de la Faculté des sciences de l'éducation de faire l'exercice, de faire le constat d'ici la date proposée et de nous dire si c'est problématique. On le retirera et on n'aura pas l'aval à ce moment-là. Je crois que, dans le souci d'être expéditif, cela va changer nécessairement tout le programme et il y a une urgence. Ça fait quand même 3 ou 4 ans que l'on est dans cet exercice de reconfiguration. Si à chaque fois qu'il faut avoir une permission spéciale, bien écoute, on ne va jamais avancer. J'entends ce que vous dites, mais je vais voter favorablement à cet amendement.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Sénateur Richard avez-vous tout dit ce que vous aviez à dire sur l'amendement?

**Richard :** Comme je l'ai mentionné, j'ai l'impression qu'il y a eu des informations erronées qui ont été partagées par différentes instances ou différentes unités académiques concernées. Cela fait en sorte que les gens ont travaillé d'une certaine manière et ce n'est pas la faute à personne. C'est malheureux que cela soit arrivé comme ça parce que ce n'est pas notre intention de vouloir ralentir le processus. Si l'on procède à l'acceptation du programme et que l'on porte un regard, d'une façon ou d'une autre, il faudra revenir sur nos pas pour rectifier le tir s'il y a lieu. Je pense que c'est la manière la plus expéditive à ce point-ci en ce qui concerne le programme.

Vote sur R24

Pour 27

Contre 7

ADOPTÉE

**Albert :** J'ai d'abord une petite précision. Ça fait au moins à deux reprises que j'entends que l'on se réfère à la Faculté des arts et des sciences sociales comme étant la Faculté des arts. J'aimerais que pour le procès-verbal l'on fasse la correction du *verbatim* si c'est possible. Puis à l'avenir, simplement de rappeler aux collègues que la Faculté des arts et des sciences sociales comprend bien ces deux volets. C'est une première précision. Par rapport à la proposition sur le programme de Majeure en études familiales, ça probablement été discuté déjà au Comité des programmes, mais je vous avoue que c'est une question qui m'intéresse pour ne pas dire qu'elle me préoccupe. Quand on apprécie les objectifs du programme et que l'on en regarde le contenu, j'ai du mal à comprendre la place qu'occupe la part de cours qui traite des tenues vestimentaires ou des comportements vestimentaires dans le bien-être des familles et des individus. C'est peut-être un peu une déformation professionnelle étant professeure en travail social alors je pose la question. Je ne sais pas si le sénateur Bourque peut y répondre.

**Bourque :** Je peux tenter une réponse. Je pense que j'entends ce que tu dis et c'est pour ça que, au début, j'ai parlé des modèles de connaissances intellectuelles en études familiales et les assises. Quelle est la place de ce volet-là? Je pense que l'école a examiné ça. Elle a décidé de garder ce volet-là. Je pense que c'était plutôt au niveau des habits, mais des habits adaptés parce qu'il y a des gens qui ont des problèmes quelconques, soit qu'elles ou ils sont en fauteuil roulant, ont des handicaps quelconques, qui fait qu'il doit y avoir un design spécifique. Je sais que dans les dernières années, c'était plus axé sur le bien-être. Il y a aussi un facteur, je dirais lors de la consultation, ce n'est pas juste de développer le budget pour l'épicerie, à ce temps-ci de l'année, c'est de préparer pour l'entrée scolaire qui implique l'achat des livres, des cahiers, mais qui inclut également tout le volet vestimentaire pour les enfants et comment pouvoir exercer un choix judicieux et donner des directions. Je le prends dans ce sens-là. Je vois que c'est pour le bien-être de la famille et non pas un souci de mode haute gamme. Je ne sais pas si c'est satisfaisant.

**Président d'assemblée :** Merci. Y a-t-il d'autres questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R23

Pour 30

Contre 3

ADOPTÉE

13.7. **Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées****R : 25-SAC-130823**

Paul-André Chiasson, appuyé par Lise Dubois, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la modification proposée à la durée du programme de Maîtrise en sciences appliquées afin qu'elle soit de 2 ans pour les études à temps complet et de 5 ans pour les études à temps partiel. »*

**Chiasson** : La proposition découle du fait que le programme se termine généralement en deux ans et rarement en moins que deux ans. Exceptionnellement, on a vu des cas qui se sont terminés en 22 mois. Je ne pense pas avoir vu des cas plus rapide. Les cours sont faits dans les deux premiers trimestres de la maîtrise. Par la suite, l'étudiante ou l'étudiant commence son travail de recherche pour sa thèse de maîtrise. Généralement, ça va commencer durant l'été de la première année et se terminer en temps normal au courant de l'année suivante, c'est-à-dire à l'été de l'année suivante. Généralement, ça dépasse 24 mois. On veut ici s'aligner avec la réalité. Un deuxième élément que l'on aimerait souligner qui a motivé ce changement, c'est que le financement en particulier des bourses de la francophonie pour les études supérieures sont basées sur la durée normale du programme et actuellement dans le Répertoire des cours, la durée normale du programme est d'un an. Ceci voulait dire que l'étudiante ou l'étudiant était financé seulement pour un an. Dans les faits, les études duraient deux ans. C'est ça l'autre motivation.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions ou des interventions? Je n'en vois pas.

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

13.8. **Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9)****R : 26-SAC-130823**

Neil Boucher, appuyé par Paul-André Chiasson, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 9.9 portant sur la reconnaissance des acquis. »*

**Registraire** : À la page 220, vous verrez la lettre du vice-recteur adjoint à l'enseignement qui présente une modification au libellé du règlement et aux pages 221 et 222 une note de ma part qui expliquait au Comité des programmes le contexte du règlement et ce qui nous amenait à y proposer une modification. Aux pages 223 et 224, vous avez le libellé du règlement avec le règlement actuel en colonne de gauche et le règlement modifié proposé en colonne de droite. Alors, c'est une modification qui est dans le collimateur depuis un certain temps. Déjà en l'an 2000, le Sénat académique avait adopté un nouveau règlement sur la reconnaissance d'acquis et il y a eu, depuis ce temps, une proposition à ce que l'on fasse une autre modification. La modification porte particulièrement sur les cas où il y a un corps d'agrément ou un organisme professionnel qui agrée les programmes qui ne reconnaissent pas les reconnaissances d'acquis et le règlement actuel dit tout simplement que l'on peut reconnaître l'acquis à une étudiante ou à un étudiant qui le demande, mais si l'association professionnelle ne reconnaît pas, l'étudiante ou l'étudiant prend son risque finalement, court le risque d'accepter ou de recevoir un crédit qui pourrait ne pas être reconnu par l'association professionnelle par la suite, ce qui peut nous mener à livrer un diplôme que l'étudiante ou l'étudiant par la suite ne pourrait pas utiliser pour pratiquer. Le règlement ne dit pas spécifiquement que l'Université peut refuser une reconnaissance d'acquis à partir du fait ou lorsque l'association professionnelle elle-même n'accepte pas cette reconnaissance d'acquis et c'est la modification que nous proposait la Faculté d'ingénierie au tout début qui a été acceptée par la RVD et recommandée au Comité des programmes tout dernièrement. Alors vous voyez la modification qui est en colonne de droite, c'est le deuxième paragraphe du règlement, où l'on dit que la demande peut être refusée sur la base que les crédits ne sont pas reconnus par l'organisation ou par l'association professionnelle.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions ou des interventions?

13.8. **Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9)** (suite)

**Dubois** : C'est une question de syntaxe. Je pense que si l'on est dans le domaine de la conjecture qu'il y a possibilité que ces crédits-là ne soient pas reconnus, il faut mettre le subjonctif. La demande peut être refusée sur la base que les crédits ne soient pas reconnus. Il y a peut-être des grammairiennes ou des grammairiens dans la salle qui pourraient confirmer.

**Robichaud** : On nous avait d'ailleurs souligné que c'est peut-être un anglicisme de dire « sur la base de ». On pourrait tout simplement dire « la demande peut être refusée lorsque les crédits ne sont pas reconnus » et ça règle la question et du subjonctif et de l'anglicisme.

**Dubois** : Ce n'est pas le même sens.

**Président d'assemblée** : Le problème que le registraire soulève n'est pas sur la base de, c'est sur la base que. Sur la base de, c'est parfaitement français, mais sur la base que, c'est peut-être un peu suspect. J'avais pensé « au motif que ». Ce sont les termes que l'on utilise dans le langage juridique. Si vous trouvez que c'est trop barbare, c'est à vous à décider. S'il y a quelqu'un qui veut faire une proposition d'amendement, d'accord, mais pour le moment, c'est « peut être refusé sur la base que les crédits ne sont pas reconnus ».

**VRER** : J'apporte une modification pour que le libellé tel que présenté au règlement 9.9 se lise ainsi : « la demande peut être refusée sur le motif que les crédits ne soient pas reconnus par l'organisation ou par l'association professionnelle ».

**Président d'assemblée** : Ce n'est pas « sur le motif » qu'on dirait normalement, cela serait « au motif ».

**VRER** : Au motif que, excuse.

**Président d'assemblée** : Puis on dirait « au motif » avec le subjonctif vous pensez sénatrice Dubois? C'est pour ça que l'on a le sénateur Matthieu LeBlanc maintenant.

**M. LeBlanc** : J'avais pensé à une autre tournure. Est-ce que l'on pourrait dire « il se peut que » parce que « il se peut que la demande soit refusée si ». Je ne sais pas si c'est plus clair ou non. La question que j'avais, c'est que le mot « agrément » a disparu. C'est surtout ça la question que j'avais. On dit les organisations reconnues par l'organisation ou par l'association professionnelle. Pour moi, c'est vague. Un organisme d'agrément, c'est plus précis il me semble. Je ne le sais pas. Je pose la question.

**Président d'assemblée** : D'abord la deuxième question. Je vais demander au registraire ou à quelqu'un de réagir. Est-ce que le mot « agrément » a été enlevé par exprès?

**Registraire** : Non.

**Président d'assemblée** : Est-ce qu'il y a un problème à ce qu'il soit rétabli?

**Registraire** : Non.

**Président d'assemblée** : Pour revenir à la première question du sénateur LeBlanc, est-ce qu'il y a des objections à ce que l'on dise « il se peut que la demande soit refusée »?

**M. LeBlanc** : Si.

**Président d'assemblée** : « Il se peut que la demande soit refusée si les crédits ne sont pas reconnus. » Alors est-ce que quelqu'un veut faire une modification en ce sens-là?

**Dako** : On pourrait prendre ça tout simplement en disant la demande peut être refusée si les crédits ne sont pas reconnus.

**Président d'assemblée** : Ça fait du bon sens. Est-ce que quelqu'un veut...

**Chiasson** : Si j'ai bien compris, cela implique qu'il faut vérifier avec l'organisation professionnelle avant d'agir et, ce que je peux vous dire, c'est que les organisations professionnelles comme le bureau d'agrément des programmes d'ingénierie ne

13.8. **Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9)** (suite)

répondront pas. Il va le décider au niveau d'une visite d'agrément. Cela complique les choses pour nous. C'est plus simple pour nous tel que c'est formulé. C'est plus applicable pour nous je devrais dire tel que formulé.

**Président d'assemblée** : Cela change un peu le sens. Cela fait peut-être suite à ce que le sénateur Chiasson dit. Quand on dit « sur la base que les crédits », on donnait la raison pourquoi on pouvait refuser. Si l'on dit « si les crédits ne sont pas refusés », c'est une condition. Ce n'est plus une raison, c'est la condition. Ça change un peu le sens si je peux exprimer une opinion d'ordre linguistique. Pour le moment, « la demande peut être refusée sur la base que les crédits ne sont pas reconnus par l'organisation ou par l'association professionnelle ». Le sénateur LeBlanc a suggéré que l'on rétablisse le mot « agrément », donc ça serait rétabli où exactement?

**M. LeBlanc** : On remplacerait « organisation » par « organisme d'agrément » comme on l'a dans la colonne de gauche, reconnu par « l'organisme d'agrément ou par l'association professionnelle ».

**Président d'assemblée** : Juste sur ce point-là qui est quand même mineur, est-ce que quelqu'un a des objections à ce que l'on remplace « l'organisation » par « l'organisme d'agrément »? Personne, bon on va continuer. C'est une modification à l'amiable. Merci sénateur LeBlanc. Je n'ai pas d'autres demandes, je vais passer au vote sur la proposition si c'est bien ça que vous voulez.

**Albert** : Je veux m'assurer de bien comprendre parce que les programmes que l'on donnent sont des programmes agréés par un organisme national. Ça m'apparaît fort important que je comprenne bien sur quoi je vote dans le moment. Est-ce que ça veut dire que l'on doit demander la permission, un droit de regard finalement, à l'organisme d'agrément avant de procéder à la reconnaissance d'acquis ou est-ce que ça ne veut pas dire cela? Qu'est-ce que cela veut dire?

**VRER** : Cela veut dire que l'étudiante ou l'étudiant prend ses chances.

**Registraire** : Au contraire, c'est ce que l'on veut éliminer, si je peux me le permettre, monsieur le président.

**Président d'assemblée** : Je voudrais revenir à l'intervention du sénateur Chiasson. Est-ce que vous pouvez revenir sur votre propos? Je pense que ça répond un peu à la question.

**Chiasson** : L'objectif, ce n'est pas d'aller chercher l'aval d'un organisme d'agrément parce ça deviendrait très compliqué et ce n'est certainement pas ce que l'on veut faire chaque fois que l'on a une demande d'aller voir un organisme d'agrément pour pouvoir avoir une décision sur cela. Je pense qu'ici, à moins que le règlement soit mal formulé, et je vais laisser ça à l'assemblée de décider, mais l'objectif ce n'est pas ça. L'objectif, par contre, c'est de ne pas donner la chance à l'étudiante ou à l'étudiant, c'est la doyenne ou le doyen qui décide.

**Président d'assemblée** : Voilà.

**Albert** : Ce qui veut dire que si l'école ou le décanat décide de l'équivalence sur le plan des acquis, cela devrait suffire sans que l'on demande l'aval de l'organisme d'agrément.

**Chiasson** : C'est comme ça que je le comprends.

**Président d'assemblée** : Et c'est pour ça que j'ai fait la remarque tantôt. Si cela devient une condition, c'est comme si l'on demandait la permission avant, mais si l'on dit « sur la base que » ou « au motif que » ça veut dire simplement que c'est la raison que l'on donne, peu importe comment on est arrivé à cette conclusion.

**Registraire** : Il y a peut-être un complément d'information, monsieur le président. Il faut voir que pas tous les organismes professionnels ont les mêmes règles, et dans le cas de l'ingénierie, le cas particulier nous venait parce que dans ce cas-là il y a une politique de l'organisation à l'effet qu'ils ne font pas de reconnaissance d'acquis et n'agrément pas de programmes d'université qui font de la reconnaissance d'acquis. Alors dans ce cas-là, l'Université se trouve dans une situation où elle ne peut pas faire une reconnaissance d'acquis pour l'étudiante ou l'étudiant parce que le crédit ne sera absolument pas

13.8. **Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9)** (suite)

reconnu par l'Association; elle le sait d'emblée. Elle n'a pas besoin d'aller le vérifier auprès de l'Association; c'est une politique établie. Dans ce cas-ci, l'étudiante ou l'étudiant peut démontrer qu'elle ou il a quand même les acquis. Elle ou il peut faire une demande. L'Université n'a pas de motifs de la refuser, mais elle dit tout simplement à l'étudiante ou à l'étudiant « tu cours le risque que l'Association professionnelle ne te certifiera pas plus tard ». Ce que l'on veut qui soit clair dorénavant dans des cas comme l'ingénierie, où la politique est fermement établie, l'Université peut refuser de faire la reconnaissance d'acquis d'emblée.

**Président d'assemblée** : Donc ça c'est une explication.

**Dako** : Je ne sais pas si c'est clair pour moi. Nous avons déjà eu un problème comme ça au sein de notre école où l'on reconnaissait un certain nombre de cours de certaines étudiantes et de certains étudiants qui venaient du Québec. Lorsqu'on leur donnait le diplôme pour pratiquer au Québec, elles et ils ne pouvaient pas faire une demande pour la simple raison que certains cours reconnus ont été donnés non pas dans une université, mais dans un collège et cela a créé énormément de problèmes. Nous avons résolu cela. Désormais, ces étudiantes et ces étudiants doivent suivre le cours universitaire chez nous pour ne pas être exposés à un tel cas. Si l'on dit que l'on ne demande pas l'agrément et on donne le cours et à la fin l'étudiante ou l'étudiant est mal pris, ça peut être un problème sérieux. Il faudra que cela soit quand même l'information de l'organisme d'agrément avant même de donner ces cours-là ou du moins avant de reconnaître ces acquis.

**Président d'assemblée** : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Vous êtes prêts pour voter sur la proposition.

Vote sur R26

Pour 34

Contre 1

ADOPTÉE

13.9. **Programmes de régime coopératif en sciences**

**R : 27-SAC-130823**

Francis LeBlanc, appuyé par Lisa Roy, propose :

*« Que le Sénat académique accepte l'abolition des programmes coopératifs de spécialisation en physique et de spécialisation et majeure en chimie. »*

**F. LeBlanc** : Cette proposition découle d'une recommandation du Sénat académique en 2011 qui demandait aux unités de se pencher sur la pertinence des programmes coopératifs. À la suite d'une étude auprès des UARD et du Conseil de faculté, nous avons décidé d'abolir ces trois programmes coopératifs, c'est-à-dire celui de spécialisation en physique et de majeure et spécialisation en chimie en raison du fait que les étudiantes et les étudiants préfèrent de loin les programmes réguliers. La clientèle étudiante n'était tout simplement pas là. Nous proposons l'abolition de ces programmes.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il des questions? Je n'en vois pas.

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

13.10. **Résolutions transmises pour information**

**Secrétaire générale** : Les cours qui ont été créés reflètent tous les changements que l'on vient d'adopter notamment 30 cours en foresterie, 8 cours en psychologie, 32 cours en art visuel, 3 cours en sciences religieuses, et 9 cours en études familiales. Dans les cours abolis, on y retrouve 29 cours en foresterie et 9 cours en psychologie, 36 cours en art visuel, 14 cours en sciences religieuses, 13 cours en études familiales et nutrition et 6 cours en physique et chimie. À la page 239, on voit les modifications qui ont été apportées dans les banques de cours alors des modifications en foresterie, psychologie, art visuel, sciences religieuses, études familiales et aussi il y a eu la création de la banque de cours en ressources naturelles qui est le nouveau sigle que l'on a adopté aujourd'hui.

**Président d'assemblée** : Avez-vous des questions? Je n'en vois pas.

## 14. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

### 14.1. Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick

**Recteur et vice-chancelier** : Les informations que je vais partager aujourd'hui font suite à ce qui s'est passé depuis le dernier Sénat académique au mois de mai. Effectivement, depuis ce temps-là, le gouvernement a signalé son intention d'annoncer un programme de financement pluriannuel par rapport à la subvention de l'Université. D'autre part, il propose aussi d'annoncer un programme pluriannuel pour les droits de scolarité, c'est-à-dire soit une politique ou soit limiter les augmentations, etc., mais encore une fois, cela n'a pas été déterminé. On était censé avoir une réponse avant la fin du mois de juin, avant l'arrivée de la session de la législature. Les rencontres que j'ai eues cette semaine avec le ministère nous laissent croire que, comme au mois de juin, la réponse s'en vient bientôt. Il semblerait que l'empêchement est le fait que la St. Thomas University a augmenté ses droits de scolarité l'an dernier de 434 \$. Ceci était à l'encontre de ce qui avait été proposé par le gouvernement, soit 150 \$. Ceci n'a pas encore été adressé par le gouvernement et ça fait un petit « hic » dans la moyenne qu'ils veulent proposer. On attend encore une annonce. Nous espérons que c'est une annonce pluriannuelle, mais surtout avec des augmentations parce qu'une annonce pluriannuelle avec des zéros ce n'est pas quelque chose qui nous serait très utile. Ce qui est important de se rappeler, c'est qu'une annonce avant la fin du mois d'août ou du mois de septembre serait quand même une première parce que typiquement, on nous informe de l'augmentation de la subvention ou du montant de la subvention très tard dans l'année, soit au mois de février, des fois jusqu'au mois de mars, et ceci rend la planification du budget extrêmement difficile. Je pense qu'il est toujours important d'être très réaliste par rapport à ce genre de proposition étant donné que le mandat du gouvernement se terminera dans un an. Au mois de septembre 2014, il va y avoir une élection. Je pense qu'il est important de se rappeler que les enjeux universitaires, les enjeux entourant l'Université au niveau du gouvernement, se limitent effectivement à deux choses. On parle uniquement de deux choses. On parle de la subvention et des droits de scolarité, mais on parle rarement des plus grands enjeux qui entourent l'Université. C'est comme si tout le débat doit se limiter aux droits de scolarité ou à la subvention et, de fait, il faut élargir ce débat et ne pas le réduire à une question purement de subventions et de droits de scolarité surtout en termes d'impact que l'on a sur la société acadienne et néo-brunswickoise. Je pense que c'est important que lorsqu'on a l'occasion de se prononcer, de faire le cas que l'Université est beaucoup plus qu'un amalgame des droits de scolarité et d'une subvention, c'est tout ce que l'on entend, on entend très peu par rapport aux enjeux et, de fait, j'irais même plus loin en disant que si l'on pense au gouvernement fédéral, en particulier, et évidemment cela a des conséquences au niveau provincial, on parle beaucoup du « skills gap »; on parle beaucoup des métiers; on parle beaucoup de l'importance de fournir une main-d'œuvre pour certains projets en particulier tandis que l'on minimise trop souvent l'importance et l'impact des études universitaires sur la société. C'est un discours, je pense, qui est important de se rappeler. On forme des individus avec toutes sortes de compétences, toutes sortes de connaissances et toutes sortes d'habiletés et on satisfait à une foule de besoins de la société. Depuis quelques années, tout ce qui est débat universitaire est réduit. Il y a une réticence extraordinaire autour de quelques éléments. Le message que l'on tente de faire, c'est de faire valoir l'importance et l'impact de l'Université sur la société acadienne et néo-brunswickoise. C'est important de se rappeler que si vous avez l'occasion de passer ce message-là, c'est extrêmement important. Ça fait trois mois que l'on me dit « dans les prochains jours », donc il faut quand même prendre cela avec un grain de sel quand je dis dans les prochains jours; on va avoir une annonce. C'est clair que si l'on a l'annonce dans les prochains mois, ça va certainement impliquer des décisions, peut-être une planification plus rapide qui serait quand même plus utile. Voilà où nous en sommes. Je vais en parler tantôt en lien avec la planification stratégique, mais tout simplement j'aimerais terminer en disant qu'il faut absolument élargir le débat public sur l'éducation postsecondaire en particulier les universités.

**Président d'assemblée** : Est-ce que vous avez des questions ou des interventions à ce stade-ci?

**S. LeBlanc** : Je suis d'accord avec le recteur et vice-chancelier sur le fait qu'il faut élargir le débat, mais par contre, je dois dire que si l'on parle des droits de scolarité et si l'on parle des subventions, c'est peut-être parce qu'il y a un problème et peut-être qu'il faudrait le régler. Avant de parler de beaux projets de société pour l'Université, peut-être qu'elle devrait être accessible pour commencer. Dire qu'il faut élargir le débat, c'est bien. Il faut quand même ne pas oublier que les droits de scolarité sont très élevés au

14.1. **Compte rendu du Comité consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick** (suite)

Nouveau-Brunswick et il faut régler cette question-là d'abord. Ensuite, peut-être que l'on pourra élargir le débat.

**Recteur et vice-chancelier** : Il y a un équilibre qui doit être fait entre les droits de scolarité et les investissements de la province. Depuis un bon bout de temps, les investissements ne tiennent pas compte de l'inflation ou des coûts additionnels à l'Université. Je suis d'accord avec le sénateur LeBlanc qu'une université qui n'est pas accessible n'est pas utile pour le développement d'une société.

14.2. **Planification stratégique « Osez rêver »**

**Recteur et vice-chancelier** : Lors du dernier Sénat académique, il y avait eu une première présentation sur le processus de planification stratégique. Depuis ce temps-là, ce que je peux vous dire, c'est que l'on a été très occupé à rencontrer plusieurs groupes au sein de l'Université, à Moncton, à Shippagan, à Edmundston et à Bathurst. Depuis ce temps-là, on a eu une quinzaine de rencontres avec des facultés et avec les divers syndicats. Il y a des journées qui s'en viennent dont une journée qui sera dédiée aux étudiantes et aux étudiants. Il va y avoir une journée *Dialogue* avant le prochain Sénat académique et celle-ci va regrouper des représentantes et des représentants des trois campus. Ce que je peux vous dire, c'est qu'à la suite de rencontres, on a déjà rencontré au-delà de 300 personnes lorsqu'on aura fini, on aura rencontré à peu près 1000 personnes. On a déjà fait une première synthèse. Il y a 30 catégories qui ressortent et éventuellement on sera capable d'identifier certains grands concepts et puis ceci sera validé auprès du Sénat académique et la collectivité universitaire. Il y a quelques points qui ressortent. Un, c'est la qualité de l'expérience étudiante. Comment peut-on donner une meilleure expérience étudiante? Un autre point qui ressort, c'est ce que l'on appelle l'engagement public. Comment peut-on s'engager avec nos communautés de façon plus proactive? Les questions sur la recherche et sur l'innovation ressortent. On commence à voir des termes récurrents. On commence à voir des suggestions récurrentes. Ce qui est intéressant, c'est que le document qui a été proposé a suscité des réflexions et nous en avons eues beaucoup. Ce que je trouve intéressant, étant donné que j'ai participé à tous les groupes à date et que je vais participer à tous les groupes à l'avenir, c'est que je constate une participation absolument engagée de la part de tout le monde. Comme je le dis au début de chaque rencontre, toute contribution est valable. Toutes les idées sont bonnes. Ce qui est intéressant, c'est de voir jusqu'à quel point tous les gens veulent nous donner des suggestions, veulent contribuer au processus. Donc dans ce sens-là, je ressens réellement un engagement. J'espère que l'on sera capable de le maintenir parce que la date butoir pour une ébauche est le 30 novembre. On souhaite le déposer au Conseil des gouverneurs. Si je me souviens bien, le 1<sup>er</sup> novembre c'est le prochain Sénat académique. La journée avant, on propose une journée *Dialogue*. Les choses vont bien. Les gens sont engagés et je suis extrêmement heureux de la participation de tout le monde. Hier, avec la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR) et la semaine prochaine avec les sciences, on aura fait à peu près 34 à 38 groupes d'ici la fin de nos consultations. Tous les employés, d'une façon ou d'une autre à l'Université, les étudiantes et les étudiants, la communauté auront l'occasion de contribuer au processus.

15. **GRADE HONORIFIQUE – PROFESSEUR ÉMÉRITE**

Voir le Document J, p.1

**Président d'assemblée** : Le point 15 concerne le grade honorifique qui doit être décerné à monsieur Thu Pham-Gia.

**Recteur et vice-chancelier** : Le 2 novembre 2012, le Sénat académique a adopté une résolution voulant que le professeur à la retraite, monsieur Thu Pham-Gia, reçoive un grade honorifique à la collation des diplômes le 18 octobre prochain, soit en 2013. Le titre accordé était professeur émérite en mathématiques. Monsieur Pham-Gia demande au Sénat académique de modifier cette décision afin que le titre soit professeur émérite en statistique.

15. **GRADE HONORIFIQUE – PROFESSEUR ÉMÉRITE** (suite)

**R : 28-SAC-130823**

Raymond Théberge, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que le titre du grade honorifique accordé au professeur **Thu Pham-Gia** soit professeur émérite en statistique plutôt que professeur émérite en mathématiques. »*

**Recteur et vice-chancelier** : Par le passé, on ne donnait pas la discipline; on pouvait donner la faculté, mais pas nécessairement la discipline.

**Secrétaire générale** : Oui en effet, c'est exact. Avant le titre « professeur émérite » ne contenait pas la discipline, mais depuis 1992-1993, on voit une tendance à accorder le nom exact de la discipline. Ceci a commencé certainement à la Faculté des sciences où l'on précisait chimie, physique, mathématiques. Je pense que c'est tout à fait logique que l'on continue. Ça fait presque 20 ans que c'est comme ça.

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

16. **STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION**

Voir le Document K, p.1-12

**Registraire** : Vous avez un petit document qui est vert et qui est daté du 23 août 2013. Il contient deux parties : avant ce sont les données d'admission et après ce sont les données d'inscription. Pour les demandes d'admission, vous voyez qu'il y a une certaine stabilité. On est à moins 14 par rapport à l'année dernière, donc on est à peu près dans la stabilité pour ce qui est de l'ensemble de l'Université. C'est différent d'un campus à l'autre. C'est moins 21 à Edmundston, plus 22 à Shippagan, moins 15 à Moncton. On joue dans des chiffres qui, dans l'ensemble, se ressemblent avec certaines fluctuations par programme et/ou par campus. Vous remarquez que le pourcentage des admissions varie aussi d'une année à l'autre. Il y a une tendance depuis quelques années. Le pourcentage des admissions diminue d'année en année. Cela est dû à la venue d'une plus grande clientèle à l'international. On étudie un grand nombre de dossiers par rapport au nombre de gens que l'on admet, donc le pourcentage diminue. C'est simplement un reflet de l'évolution de la clientèle. Dans les pages suivantes, vous verrez la répartition des données des admissions. Le premier tableau est pour l'Université au complet, ensuite par campus. Vous avez une colonne de nouvelles admissions, des admissions continues et un total. Les nouvelles admissions sont véritablement nos nouvelles et nos nouveaux qui nous arrivent pour la première fois aux études en comparaison à une date l'année dernière répartie par faculté. Les admissions continues sont les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas encore fini leurs études et qui continuent. Vous remarquez que là aussi il y a une diminution et il y a une diminution qui est assez sensible du côté des admissions continues. Il y a des pertes que l'on enregistre à ce niveau-là. Je mentionne des choses comme ça. Vous remarquerez par exemple les admissions continues en éducation. Il y a eu une certaine perte, donc ça veut dire que ce sont des étudiantes et des étudiants qui s'étaient inscrits dans des programmes d'éducation, mais qui n'ont pas fini leurs études, qui sont sortis de ces programmes-là. Elles ou ils n'ont pas nécessairement fait un transfert dans un autre programme d'études, elles et ils sont partis tout simplement. On remarque ici que c'est une tendance pancanadienne et nord-américaine. Les programmes d'éducation généralement ont moins la cote parce qu'il y a des réductions de postes et des coupures dans le système et on est affecté par ça.

J'attire votre attention d'une façon particulière sur la toute première ligne. À la Faculté d'administration, vous verrez que c'est la première fois depuis plusieurs années qu'il n'y a pas une augmentation notée dans les admissions en administration. Nous sommes dans les nouvelles admissions à kif-kif par rapport à l'an dernier et dans les admissions continues dans le moins 2. Vous avez vu, dans les dernières années, des augmentations qui pourraient être importantes d'une année à l'autre en administration. On semble être dans la stabilité cette année. C'est la première fois depuis bien des années que l'on voit ça et dans la colonne des totaux vous voyez quand même un écart en nombre absolu des admissions et des nouvelles admissions dans le moins 91. Tout cela étant égal, je pense que l'on doit voir qu'il y aura une certaine réduction de l'effectif étudiant à la session d'automne cette année. Les prochaines pages font le décompte du Campus de Moncton, du Campus d'Edmundston et du Campus de Shippagan.

## 16. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)

Je vous amène de l'autre côté de la page verte où l'on parle des données d'inscriptions. Je vous dirais qu'il faut les prendre avec un certain grain de sel parce que l'inscription cette année a commencé une semaine plus tard que d'habitude. Vous avez des données d'inscriptions au 22 août. Si vous voyez des écarts, cela peut s'expliquer par le fait qu'il y a moins de jours d'inscriptions cette année avant la réunion du Sénat académique. Dans le deuxième tableau, on donne une certaine répartition par citoyenneté. Vous verrez qu'il y a malgré tout une augmentation au Campus de Moncton des nouvelles inscriptions venant de l'international et là la tendance semble se confirmer. J'ajouterais un commentaire. Depuis quelques années déjà, l'Université de Moncton traite plus de dossiers de demandes d'admission de l'international que du Canada. Au niveau des admissions, cette année, nous sommes presque à égalité entre l'international et le Canada. À peu près 46 % d'admissions à l'international, 54 % au Canada, mais le taux de conversion des admissions en inscription est très différent. C'est à peu près 80 % des étudiantes et des étudiants canadiens admis qui passent à l'inscription. À l'international, c'est 20 %. C'est du 4 pour 1. Le ratio est très différent à ce niveau-là. Ceci a un impact sur les données au fur et à mesure que les cohortes évoluent. Vous avez les mêmes genres de données qui sont réparties en inscriptions pour l'Université de Moncton à la page suivante. Ensuite, pour les campus de Moncton, d'Edmundston et de Shippagan, les mêmes genres de répartitions par faculté à comparer les inscriptions du 22 août au 23 août de l'année dernière. On les compare aussi à la mi-septembre et au 1<sup>er</sup> décembre. La mi-septembre parce que c'est la date limite de retrait d'un cours sans mention au dossier et c'est normalement l'apogée des inscriptions au semestre d'automne et le 1<sup>er</sup> décembre qui est la date des statistiques officielles de l'effectif étudiant.

**Fortin** : Je vais apporter peut-être une précision supplémentaire par rapport aux statistiques d'inscription. À Moncton, les inscriptions ont débuté le 20 août. Dans notre cas, ça débuté le 22 août. Les chiffres sont sous représentatifs.

**Ryan** : Juste une question. Tout d'abord, pourquoi ce sont des couleurs différentes dans le tableau des admissions en gris et tout ça?

**Registraire** : Le tableau a été produit en couleur et photocopié en noir et blanc, mais c'est tout simplement que l'on avait chaque faculté en différentes couleurs pour rendre le tableau plus facile à lire tout simplement.

**Ryan** : C'est simplement qu'il y a une chose qui m'étonne un peu. Je constate au niveau des nouvelles admissions en droit, c'est presque un tiers de diminution.

**Registraire** : Oui.

**Ryan** : Est-ce qu'il y a quelque chose qui peut expliquer ça?

**Registraire** : Il faut dire qu'en droit, la cohorte n'est pas très grande et que, lorsqu'il y avait certaines fluctuations, même si la fluctuation n'est pas de très grand nombre, de nombre absolu, ça nous donne un grand pourcentage, mais on parle relativement d'une petite cohorte. Il ne faut pas trop s'épouvanter du pourcentage à la Faculté de droit. Je vois que la sénatrice Snow a demandé la parole.

**Snow** : Je ne voulais pas soulever la question, mais nos chiffres ne correspondent pas du tout avec les chiffres du Registrariat. Selon nos chiffres, on a 55 admissions alors que notre quota est 50 en 1<sup>re</sup> année.

**Registraire** : C'est une différence significative.

**Snow** : Je note que c'est la même chose chaque année.

**Registraire** : Chaque année?

**Snow** : Chaque année quand on reçoit ceci, vos chiffres ne correspondent absolument pas aux nôtres ni aux gens qui se présentent physiquement.

**Registraire** : Physiquement. C'est noté.

**Snow** : Jeudi prochain. On en aura 55.

16. **STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)**

**Registraire** : C'est noté. L'an prochain, nos chiffres concorderont.

**Snow** : Merci.

**Ryan** : Une dernière question, à travers tous ces chiffres-là, je voudrais savoir le nombre d'inscriptions au total à l'Université de Moncton.

**Registraire** : Si vous allez au tableau qui est juste après la page verte, vous allez voir inscriptions au 22 août 2013, total 3711; c'est le total au 22 août.

**Ryan** : Il reste encore maintenant des possibilités. Ce que vous dites, c'est qu'il y a une semaine de moins par rapport à la norme.

**Registraire** : Tout à fait. La raison pourquoi on vous donne les chiffres du 17 septembre 2012, c'est pour vous donner une idée de ce vers quoi on s'en va. L'inscription commence le 20 août, mais se poursuit pendant plusieurs semaines encore. Vers la mi-septembre, c'est véritablement là que l'on a une indication claire de ce qu'aura l'air l'inscription à l'automne. On s'aligne vers quelque chose qui va certainement dépasser le 4000, mais probablement un peu moins que l'année dernière.

**Président d'assemblée** : Y a-t-il d'autres interventions? Je n'en vois pas.

17. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130413 ET CGV-130608**

Voir le Document L, p.1-2

**Président d'assemblée** : Je vous rappelle qu'il y a deux procès-verbaux. On peut peut-être les traiter ensemble.

**Ryan** : J'ai plusieurs questions qui s'adressent au recteur et vice-chancelier. J'aimerais avoir des réponses. Je vois dans le premier procès-verbal qui est en date du 13 avril un point d'ordre qui a été fait à l'endroit de Kevin Arseneau, le président de la FÉÉCUM. Concernant la confidentialité du budget de l'Université de Moncton, j'aimerais avoir des précisions. À ma connaissance, l'Université de Moncton est une institution publique dont les fonds sont publics. Je voudrais savoir à quel titre on pourrait ici arguer de la confidentialité. Deuxième chose, j'aimerais savoir avec les procès-verbaux que l'on a ici du Conseil des gouverneurs, évidemment on n'a jamais la discussion qui nous éclairerait peut-être sur certaines décisions, j'aimerais savoir ici quel a été l'argument avancé au point 7 pour déplacer le point du budget à l'ordre du jour.

**Recteur et vice-chancelier** : Merci monsieur le président. De fait, la raison que le point d'ordre a été soulevé par rapport à la confidentialité, c'est qu'il y a les règles relatives à l'accessibilité à la diffusion des documents et à la divulgation des discussions du Conseil des gouverneurs. Les documents sont envoyés dix jours à l'avance. Selon les règlements du Conseil des gouverneurs, ils sont assujettis à la confidentialité.

**Ryan** : Le temps que cela soit discuté parce qu'après cela, ça devient public. Le budget de l'Université de Moncton est de l'ordre public. Il est publié dans les procès-verbaux.

**Recteur et vice-chancelier** : Oui, effectivement une fois que la discussion a lieu au Conseil des gouverneurs et que le budget est adopté, ça devient public, absolument.

**Ryan** : Ok. Ma deuxième question, qu'est-ce qui a justifié le report du point 7 à l'ordre du jour.

**Recteur et vice-chancelier** : Le seul motif derrière le report du point est premièrement il n'y a jamais d'heure fixe par rapport aux items à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs. La raison principale, c'est de s'assurer que l'on ait le temps d'avoir une discussion, un débat à fond sur le budget.

**Ryan** : Ok. Maintenant, je vous informe et je ne sais pas si tout le monde le sait, mais au Conseil des gouverneurs, on a parlé de faire signer une feuille de confidentialité aux gouverneurs. J'en ai une copie ici. Je m'inquiète de cette feuille-là. Madame Linda Lequin qui était présidente par intérim au mois de juin a adressé une requête d'information à l'ACPPU qui est l'Association canadienne des professeures et

17. **SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130413 ET CGV-130608** (suite)

professeurs d'université à savoir si ce genre de document là était quelque chose d'acceptable et normal. J'ai ici la réponse que je peux vous lire qui est en anglais de monsieur James Turk, en fait je vais la traduire, ça va être plus simple et si vous voulez je pourrai verser la lettre au dossier concernant ma question. C'est monsieur Turk qui est le président de l'ACPPU qui a répondu que la confidentialité devrait être acceptée seulement quand les conseils vont, il dit « en caméra » donc le terme latin autrement dit en *huis clos* pour discuter des choses personnelles, de questions de propriété, les promotions, les comités de permanence et des discussions dans ces cas-là. Il dit, par défaut, le mode de fonctionnement devrait toujours être l'ouverture et donc la confidentialité devrait exiger des raisons exceptionnelles. J'attire votre attention sur le fait que l'un des modèles que l'on a en termes de transparence est l'Université d'Ottawa dont les réunions du Conseil des gouverneurs sont filmées et mises sur Internet. La seule exception est le *huis clos*. Je vous pose la question à savoir comment allez-vous pouvoir justifier faire signer une lettre, une lettre j'entends bien qui engage la confidentialité quand on sait que de toute façon la confidentialité est demandée par exemple au Sénat académique quand on nous dit qu'une chose est confidentielle, on nous le dit. Par exemple, il y avait le document sur la planification stratégique. C'est écrit document confidentiel dessus. Ce n'est pas une règle autrement dit. C'est ça que je veux dire. Je me pose des questions sérieuses à savoir qu'est-ce que ça va engager de faire signer cette lettre aux gouverneurs.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense que c'est une question que l'on devrait discuter au Conseil des gouverneurs, pas nécessairement au Sénat académique. Vous demandez effectivement de discuter un document qui a été soumis aux gouverneurs et je pense que vous siégez au Conseil des gouverneurs. C'est le lieu propice pour discuter de cette demande.

**Ryan** : Oui. Simplement à titre de sénatrice, je suis tenue aux *Statuts et règlements* de l'Université dans lesquels on prône au numéro 9 imputabilité et transparence. Je crois qu'étant une institution bicamérale le Sénat académique a le droit de poser des questions sur ce mode de fonctionnement.

**Albert** : J'ai deux commentaires et le premier est peut-être lié à une mécompréhension du document en question ou des documents en question. Je me réfère à la page 5 du même procès-verbal. Quand on parle de la diffusion de documents en termes de confidentialité de ces documents-là, est-ce que l'on parle aussi des documents qui sont soumis aux gouverneurs avant une réunion des gouverneurs? Si c'est le cas, ma préoccupation touche un souci de représentativité des instances que les personnes représentent elles-mêmes dans la mesure où, par exemple, si une étudiante ou un étudiant représente des étudiantes et des étudiants ou si une professeure ou un professeur représente des professeures et des professeurs, comment est-il possible de s'assurer de consulter ses pairs ou le groupe que l'on représente de façon à porter leurs voix par le vote ou par les propos que l'on tient en réunion? C'est par rapport à ça que ma question tient. Peut-être que cela ne concerne pas la nature des documents dont il est ici question. J'ai une autre question aussi après s.v.p.

**Secrétaire générale** : Peut-être juste une petite précision, quand on parle du budget par exemple au Conseil des gouverneurs, c'est clairement indiqué sur le budget que le document est confidentiel. En plus de cela, par rapport au budget comme tel, le budget vient avec une résolution qui a été prise en 1999 comme quoi ce document-là est confidentiel. On a deux choses qui nous dit que c'est confidentiel. Tout ça, c'est en rapport avec les règles relatives à l'accessibilité et à la diffusion des documents. Le formulaire de confidentialité a été créé dans cet esprit-là pour faire reconnaître qu'il y a des documents qui sont confidentiels et qui pourraient être modifiés. Alors de là à les diffuser avant et après, ça crée énormément de confusion. C'est le document adopté qui sera diffusé. Au niveau de la consultation, les gens ont le dix jours. Il y a des documents qui ne sont pas nécessairement confidentiels si on prend par exemple l'abrégé du Sénat académique. L'abrégé du Sénat académique est remis, mais le document est déjà publié ça fait longtemps. Il y a une question de jugement qui rentre en jeu. Je ne veux pas rentrer dans le débat, mais pour le budget c'est indiqué par deux fois sur le document que c'est confidentiel.

**Recteur et vice-chancelier** : Je pense qu'effectivement si l'on est au Conseil des gouverneurs et l'on représente un groupe quelconque, on n'est pas en mesure de consulter notre groupe que ça pourrait être vu comme étant problématique. Peut-être

**17. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-130413 ET CGV-130608 (suite)**

que lors des prochaines réunions du Conseil des gouverneurs, il y aurait lieu d'avoir des débats sur certains de ces points-là.

**Albert :** J'ai une autre question ou un commentaire. Je suis à la page 8 du même procès-verbal. C'est une remarque que l'étudiant Kevin Arseneau avait fait relativement au fait que les étudiantes et les étudiants ne sont pas des clientes et des clients. Je le rejoins évidemment, mais j'aimerais simplement faire un commentaire. J'ai fait une observation cette semaine au Registrariat et j'ai fait le commentaire constructif aux personnes qui étaient au comptoir sur un document officiel, une Charte ou j'oublie l'intitulé du document comme tel qui est affiché sur le mur. On réfère à deux reprises sur un document officiel au client du Registrariat et ça m'a juste fait un petit choc. Je m'étais dit un petit peu, dans la même coulée que quand on discute des universités, on discute beaucoup de sous, de budget, etc., et pas du fond. Je pense qu'il y a une question fondamentale à savoir que quand on forme des étudiantes et des étudiants, on forme des étudiantes et des étudiants et elles et ils ne sont pas des clientes et des clients dans notre institution. On n'est pas une entreprise mercantile quelconque. Je le mentionne comme ça parce que je l'ai vu et ça adonne que je l'ai aussi vu au Registrariat cette semaine. Je trouve que pour une Université et pour un Sénat académique la question de comment on se réfère aux étudiantes et aux étudiants qui sont notre raison d'être, ça m'apparaît important.

**Président d'assemblée :** Est-ce qu'il y a d'autres questions au recteur par rapport au Conseil des gouverneurs? Je n'en vois pas.

**18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune.

**19. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013 à 8 h 30.

**20. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 h 35.

Contresigné le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Raymond Théberge, président

\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale

**DOCUMENTS**